

# JEAN-MARIE DE LA MENNAIS A LA GRANDE AUMÔNERIE DE FRANCE (1822 - 1824)

## AVANT-PROPOS

Dans la vie de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, les années vécues à St-Brieuc de 1814 à 1821 ont été particulièrement fécondes : secrétaire particulier de Mgr Caffarelli puis, de janvier 1815 à la fin de l'année 1819, vicaire capitulaire du diocèse, et enfin vicaire général de Mgr de la Romagère, il s'est révélé administrateur habile et courageux, prédicateur convaincant, apôtre infatigable. Il a également lancé des oeuvres nouvelles : deux congrégations pour l'éducation chrétienne des enfants.

Relevé de ses fonctions de vicaire général, le 31 janvier 1821, il se consacre à l'affermissement de ses deux sociétés et à la fondation de nouvelles écoles. Dans le calme de la Chesnaie, il reprend aussi, avec son frère Félicité, des travaux littéraires. C'est alors que lui parvient l'appel transmis par le Grand Aumônier de France, le Prince de Croy, évêque de Strasbourg, qui lui propose à Paris les fonctions de vicaire général. Il y restera vingt-deux mois, de novembre 1822 à août 1824.

L'abbé de la Mennais, dans ce poste important, va jouer un rôle dans des affaires religieuses qui concernent de nombreux diocèses de France. Les pages qui suivent se proposent de montrer comment il s'y est engagé. Certes, il n'oublie pas ses congrégations bretonnes, oeuvres encore fragiles qui réclament son soutien attentif et il y pourvoit avec la plus grande sollicitude. Cette partie de son activité fera l'objet d'un autre article.



## I - VICAIRE GÉNÉRAL DU GRAND AUMÔNIER

Nomination de Jean-Marie de la Mennais (9 novembre 1822)

"Par quelle influence l'ancien grand vicaire breton devint-il le vicaire général du Grand-Aumônier de France ?" C'est ainsi que Laveille formule la question à laquelle il propose une réponse qui, en l'absence de document probant, lui paraît la plus plausible : ce serait au crédit et à l'amitié de Mgr de Quélen, ancien vicaire général du Grand Aumônier, lequel était, à cette époque, le Cardinal de Périgord, archevêque de Paris, dont l'abbé de Quélen était devenu d'abord le coadjuteur, puis, en octobre 1821, le successeur.

Certes, l'estime et l'amitié que Mgr de Quélen, ancien vicaire général de Mgr Caffarelli à Saint-Brieuc, portait à Jean-Marie de la Mennais pouvaient expliquer qu'il ait songé à le proposer comme vicaire au nouveau titulaire de la charge de Grand Aumônier, le Prince Gustave de Croy-Solre', évêque de Strasbourg, alors en fonction depuis un an. Mais quand on sait la querelle de juridiction qui rendait difficiles les rapports entre l'archevêque de Paris et le Grand Aumônier de France, on peut douter de l'efficacité d'une recommandation appuyée par le premier sur l'esprit du second. Le Prince de Croy avait besoin, comme vicaire général, d'un ecclésiastique sur qui il pût se reposer en toute confiance et qui ne fût pas prévenu contre lui.

Précisément, le précédent vicaire général du Grand Aumônier, l'abbé Feutrier, et le secrétaire aux affaires ecclésiastiques, l'abbé Gallard, venaient d'abandonner leur poste à la Grande Aumônerie, et l'archevêque de Paris les avait accueillis avec joie dans son diocèse, confiant au premier la cure de la Madeleine et au second la charge importante de vicaire général.

S'il est vrai que Mgr de Quélen, comme l'écrit Laveille, "avait intérêt à les faire remplacer auprès du Grand Aumônier par des hommes gagnés à sa propre cause", il semble que le Prince de Croy ne pouvait que se défier de propositions qui lui seraient faites par celui qui, dans le conflit de juridiction ouvert depuis quelque temps, apparaissait comme son rival.<sup>o</sup>

---

: Jean-Marie de la Mennais (1780-1860), t. I, p. 393.

2. Gustave-Maximilien de Croy-Solre, né en 1772, chanoine de Vienne (Autriche), est nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817 et sacré le 9 janvier 1820. Il reçoit la charge de Grand Aumônier le 31 octobre 1821.

3. Op. cit., p. 398.

4. Sur ce conflit, voir LAVEILLE • Op cit p 396 et sq.

Le chanoine Le Sage, du chapitre de Saint-Brieuc, explique dans ses *Mémoires* la nomination du vicaire général de la Grande Aumônerie d'une tout autre manière. "Le poste fut offert, dit-il, à M. de la Mennais cadet, écrivain distingué et surtout célèbre par son admirable *Essai sur l'Indifférence en matière de religion*. Il refusa une place à laquelle il ne se jugeait pas propre, mais il proposa son frère, qui fut accepté". Le chanoine Le Sage ajoute qu'il tient le fait comme certain car il aurait été raconté, dans une réunion nombreuse, par l'homme de confiance de M. Félicité de la Mennais. Mais Laveille réfute cette explication en citant une lettre de Félicité à Benoît d'Azy : "Il est vrai que mon frère est nommé vicaire général de la Grande Aumônerie... Quant à moi, il n'a sûrement pas été question de me nommer à rien, et mon entrée dans le *Drapeau Blanc* n'en fera pas naître l'idée".'

Cependant une explication nous vient de celui dont on l'attendrait le moins, de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Le Groing de la Romagère, qui pourtant, par son comportement, avait véritablement contraint Jean-Marie de la Mennais à donner sa démission de vicaire général du diocèse. Dans une lettre confidentielle adressée au Grand Aumônier, le 18 novembre 1822,11 écrit :

"Lorsque vous me fîtes l'honneur de me demander des renseignements sur les ecclésiastiques de mon diocèse que je jugeais propres à occuper des places distinguées, je crus devoir vous désigner l'abbé de la Mennais... Je déclarai qu'il avait des talents qui pouvaient le rendre très capable de remplir ailleurs les fonctions qu'on lui confierait. J'ai donc appris sans surprise, Monseigneur, que vous l'avez appelé auprès de vous?"

L'évêque de Saint-Brieuc, malgré le souvenir pénible de récentes oppositions dans son diocèse, ajoute :

"Je dois lui rendre la justice de dire qu'il a montré beaucoup de prudence, ne s'étant occupé, comme il me l'avait annoncé, que des écoles des petits frères qu'il venait de fonder. J'ai donc tout lieu de penser qu'il sera digne de votre confiance et qu'étant assisté de vos conseils, il fera tout le bien que vous attendez de lui."

Les capacités dont l'abbé Jean-Marie de la Mennais avait donné tant de preuves dans sa longue administration de vicaire capitulaire à Saint-Brieuc suffisent-elles à expliquer le choix du Grand Aumônier ? On peut

---

1. Cf. LAVEILLE: Op. cit., p. 393, n. 1.

2. Lettre du 18.11.1822. Arch, nat., F 19 418.

en douter. Le Guillou n'exclut pas, dans cette nomination, une influence de la "Congrégation".'

Toujours est-il que, dès le mois de juin 1822 Félicité est au courant d'une proposition faite à son frère d'entrer à la Grande Aumônerie pour une mission qui ne semble pas bien définie et que l'abbé Jean n'est pas encore disposé à accepter :

"Mon frère a répondu au P. Jennes(seaux), écrit Félicité au comte de Senfft, au sujet de la proposition dont vous me parlez, ainsi vous savez déjà *une partie* des raisons qui l'empêchent de se rendre au désir qu'on lui témoigne. Si nous pouvions en causer un demi-quart d'heure seulement, je suis sûr que vous conviendriez qu'il ne doit pas hésiter une minute à rester encore quelque temps là où il est, quelque pénible que soit sa situation. Une ordonnance royale vient d'autoriser sa congrégation de petits frères ; c'est une oeuvre très importante qu'il faut consolider."

Le comte de Senfft est certainement bien renseigné puisqu'il insiste dans une lettre à laquelle Félicité répond le 7 juillet, en explicitant les motifs du refus de son frère .

"Je vois bien peu d'utilité à parler dans un conseil, et c'est un grand dégoût pour les hommes que vous appelez forts, parce qu'ils sentent que cela ne mène à rien... Du reste, représentez-vous ce que c'est qu'une congrégation naissante, abandonnée à elle-même loin de son chef, et vous conviendrez que ce serait risquer de détruire une œuvre très importante qu'il ne faut plus que peu de temps pour affermir."

Mais, trois semaines plus tard, l'opinion de Jean-Marie a changé, car la proposition s'est précisée : il s'agit désormais, bien clairement, de la place de vicaire général du Grand Aumônier et non plus d'un simple rôle de conseiller auprès d'un subalterne. C'est ce que Félicité exprime dans une lettre du 27 juillet, au comte de Senfft, faisant entrevoir la prochaine acceptation de son frère.'

---

1. "*C'est* surtout à partir de 1822 que l'on commença à parler de l'influence de la Congrégation sur le ministère et sur l'administration... Lamennais et son frère Jean étaient-ils congréganistes ? Cela semble à peu près certain. Étaient-ils A. A., c'est-à-dire membres de cette association secrète dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'elle avait, elle, un rôle politique ? Leur participation n'en est pas à exclure... "LE GUILLOU : Correspondance générale de Lamennais, II, p. 371, n° 1

2. LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 287. Lettre du 23 juin 1822. Le P. Nicolas Jennessaux, jésuite, était alors procureur de la province de France. L'ordonnance qui reconnaît la société des "petits frères" est du mai 1822.

3. Id. p. 293.

4. Id. II, p. 303, lettre 763.

Plusieurs biographes de l'abbé Jean-Marie de la Mennais ont insisté sur les hésitations de celui-ci avant d'accepter l'offre du Grand Aumônier'. On le vérifie aussi dans la correspondance de Félicité avec le comte de Senfft :

"M. Jenneaux vous dira où en sont les choses relativement à mon frère, écrit-il le 12 octobre 1822. Si la Providence l'appelle, il ira ; mais nous ne pouvons ni lui ni moi le désirer, en considérant le bien qu'il fait en Bretagne et l'étendue de l'influence qu'il exerce dans toute la province:"

La réponse positive de l'abbé Jean de la Mennais est donc de cette période ; et son frère peut écrire au comte de Senfft, le 4 novembre :

"Mon frère attend l'ordre de partir, qui peut arriver tous les jours. Je ne puis vous exprimer combien il lui coûte de quitter la Bretagne et tant de braves gens à qui il était si nécessaire, et qui lui étaient si dévoués... Il croit obéir à la volonté de Dieu, en se rendant à Paris, et c'est le seul motif qui le décide."

C'est le 9 novembre 1822 que le roi Louis XVIII, en son château des Tuileries, appose sa signature à l'ordonnance de nomination. J. M. de la Mennais en reçoit la notification officielle du ministre de la Maison du Roi le 16 novembre 1822.

Le départ de l'abbé Jean fut brusque, comme sa décision, longtemps retardée par les motifs qui ont été indiqués ci-dessus. Le 22 novembre 1822, il écrit à Querret (qui faisait alors imprimer une arithmétique élémentaire destinée aux écoles tenues par les Frères) :

"Mon excellent ami, je suis dans les embarras d'un départ précipité. A trois heures ce soir, je monte en diligence. Envoyez au frère Isidore chez moi, à Saint-Brieuc, 500 exemplaires de notre arithmétique. Je n'abandonne aucun de mes établissements, j'en conserve

---

1. Cf. MIRECOURT : *Jean-Marie de la Mennais*, 2e éd. p. 113-114: "L'abbé de la Mennais... essayait de répondre par des fins de non-recevoir... Il dut céder néanmoins, les instances devenaient presque des ordres. Louis XVIII lui adressa trois lettres de sa main et ce fut seulement à la troisième que M. de la Mennais accepta". Voir aussi ROPARTZ : *La vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais...*, Paris, 1874, p. 313.

2. LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 316, lettre 777.

3. Id.11, p. 325, lettre 785. On trouve la même tonalité dans une lettre de Félicité à Mme la baronne Cottu, du 29 novembre : "La nomination de mon frère n'était désirée ni par lui ni par moi ;... Mais en acceptant à la fin l'offre qu'on lui a faite, il a cru obéir à une volonté bien marquée de la Providence. J'espère qu'elle le protégera dans sa nouvelle position et qu'il y fera le bien. C'est son unique vue et ce sera aussi son unique consolation des regrets qu'il éprouve en quittant son pays où il est extrêmement aimé, et de ceux qu'il laisse après lui." Id. II, p. 340, lettre 802.

la direction ; je serai de retour en Bretagne dans cinq ou six semaines, et puis je retournerai à mon poste. Dites-le à Hay ; je voulais lui écrire . impossible. Mesdames de la Providence ont pris leur costume hier. Tout est au mieux ici."

Le contact de l'abbé de la Mennais avec son supérieur de la Grande Aumônerie fut cordial, mais son hébergement n'était pas prêt : il demande donc une hospitalité provisoire aux demoiselles des "Feuillantines", qui, depuis la mort de l'abbé Carron, s'étaient installées, avec leurs pensionnaires, au 54 de la me des Postes, dans le quartier Sainte-Genève. "Je ne puis m'empêcher de rire, écrit Mlle de Lucinière, à l'idée de voir l'abbé Jean transformé en abbé de cour. Quelques jours plus tard, la même correspondante conte, d'une plume alerte, la transformation réalisée :

"Le 28 novembre de l'an des prodiges 1822 notre bon frère était arrivé à neuf heures ; à dix, tout était en activité pour son accoutrement, tailleurs, chapeliers, cordonnier, marchands de bas. Enfin, à deux heures, la métamorphose a été complète et l'abbé Jean nous est apparu pimpant, sémillant, élégant et riant aux éclats ainsi que nous. Ce sera réellement une chose amusante que de le voir en habit de beau drap, doublé de soie, façon à *la française*, c'est-à-dire en habit de cour. Aujourd'hui le tailleur reçoit des ordres pour une "soutanelle" : je ne sais quelle nouveauté la journée de demain enfantera."

A son arrivée dans les bureaux de la Grande Aumônerie, l'abbé de la Mennais pouvait prendre la mesure de la tâche qui l'attendait. Il confie à M. Querret ses impressions :

"Vous n'avez pas d'idée de l'état dans lequel j'ai trouvé les affaires de mon administration. Il me faudra du temps pour y mettre de l'ordre ; au reste, sous ce rapport, je suis content, parce que je vois du bien à faire et que j'espère l'opérer."

En s'installant dans ses fonctions de vicaire général du Grand Aumônier, l'abbé de la Mennais n'oubliait pas ses oeuvres de Saint-Brieuc : Filles de la Providence, qu'il venait de constituer en congrégation distincte, et Frères de l'Instruction chrétienne. Deux fois l'an il compte bien revenir en Bretagne, en février, pour la visite des établisse-

---

1. Lettre citée par ROPARTZ : Op. cit. p. 314.

2. Lettre du 18 novembre 1822, citée par ROPARTZ : Op. cit. p. 314.

3. Cf. ROPARTZ : Op. cit. p. 316.

4. Lettre du 26 décembre 1822, citée par ROPARTZ : Op. cit. p. 317.

ments, et en août, pour animer la retraite des Frères et pourvoir à la création de nouvelles écoles.

"Il est impossible d'être mieux que je ne suis, confie-t-il à Querret, et pourtant je ne rêve qu'à la Bretagne, aux amis, aux enfants que j'y ai laissés... et à ce doux et triste souvenir, mes larmes coulent en abondance. Tout mon coeur est là ! J'ai déjà demandé un congé pour retourner à Saint-Brieuc. Je l'aurai dans le mois prochain."

### Les fonctions du vicaire général

Les services de la Grande Aumônerie, laquelle fait partie de la Maison du Roi, sont assurés, sous la responsabilité du Grand Aumônier, qui a le titre de Grand Officier de la Couronne, par : un premier Aumônier, grand officier de la Maison, huit aumôniers par quartiers, un vicaire général, ayant le rang d'Officier de la Maison, un confesseur du Roi et huit chapelains des chapelles royales, enfin un secrétariat, sous les ordres du secrétaire général. Le règlement stipule que "le vicaire général de la Grande Aumônerie jouit des mêmes honneurs et prérogatives que les aumôniers sans être tenu d'en faire le service. Il prend rang parmi eux immédiatement après les aumôniers de service par quartiers ; il fait les fonctions de prêtre-assistant toutes les fois que le Grand Aumônier officie"?

De décembre 1822 à février 1824, le vicaire général a expédié environ 120 lettres dont les minutes sont de la main d'un secrétaire. Le mois de décembre est celui de l'installation de Jean-Marie de la Mennais comme vicaire général et, de droit, chanoine du Chapitre royal de Saint-Denis. L'abbé de Vallongue, trésorier du chapitre lui envoie ses félicitations et, le 9 décembre, le nouveau promu lui répond : "Je me propose d'aller à Saint-Denis peut-être la semaine prochaine pour prendre possession". Le 21 décembre, il s'adresse encore à son confrère, le chanoine de Vallongue : "Je n'ai point de costume, et il me sera indispensable pour la cérémonie. Je vous demande de vouloir bien prier quelqu'un de ces messieurs de m'en prêter un". Petite note pittoresque qui, de la part de J. M. de la Mennais, ne surprendra pas trop.

Le courrier au départ du vicariat de la Grande Aumônerie voit alterner les envois protocolaires aux officiers de la Maison du Roi, les demandes concernant les postes d'aumôniers de l'armée de terre ou de la marine, les admissions chez les petits clercs du chapitre royal de Saint-

---

1. Id.

2. Arch. nat. 03 18.

ecclésiastique à Paris, pour la veuve d'un ancien émigré, à Saint-Brieuc ; il compte également des protégés à Paris.

De son poste dans la capitale, le vicaire général du Grand Aumônier n'oublie pas sa petite congrégation de Frères et s'intéresse au détail de ce qui la concerne. Témoin cette lettre au ministre de la Marine :

"M. le préfet des Côtes-du-Nord vient de me prévenir qu'il avait soumis à Votre Excellence la demande que je lui avais adressée pour obtenir une cloche pour l'école de charité que j'ai fondée à Dinan [...]. Je crois, Monseigneur, qu'une cloche du poids de cinquante livres ou au-dessus serait nécessaire!"

### Un vicaire général influent

Il se trouve aussi que, dans le courrier du Grand Aumônier, soit environ 1200 lettres, de décembre 1822 à août 1824, courrier qui traite des affaires remontant jusqu'au Prince de Croy, le vicaire général soit amené à superviser le travail des secrétaires, voire à rédiger lui-même les minutes de lettres importantes ou particulièrement délicates. Ce sont, la plupart du temps, des réponses à des sollicitations, à des demandes de congés, le règlement des affaires concernant les lieux de culte, des lettres adressées aux aumôniers de garnisons, etc.

S'agit-il, par exemple, de la nomination d'un aumônier pour le collège royal de la marine, J.-M. de la Mennais indique sur la lettre : "Le sujet proposé par M. de Rauzan a refusé. On a offert la place à un autre dont on attend la réponse". Le Prince de Croy sera appelé à trancher. S'agit-il de la question des chapelles de campagne, en février 1823, à la veille de l'expédition d'Espagne ? Le Prince note en marge : "Il faudra, la guerre une fois décidée, que M. de la Mennais m'en parle de nouveau". C'est le courrier ordinaire, mais on voit comment le Grand Aumônier et son vicaire général collaborent en toute confiance. Dans certaines questions plus difficiles, on lit cette mention en marge : "Il faudra en parler ensemble".

On devine aisément la place que tient le vicaire général en feuilletant cette correspondance du Grand Aumônier. Le 1<sup>er</sup> février 1823, celui-ci répond à une personne qui demande aide :

"Je suis touché des peines qui vous portent à quitter la retraite que vous aviez choisie. Je m'occuperai de cette affaire avec la plus grande sollicitude. Mais M. de la Mennais, mon vicaire général, étant absent, je me vois à regret forcé de suspendre quelque temps

---

1. Lettre du 31 décembre 1822 Arch. nat. 0 3 17.



mes intentions en votre faveur, désirant me consulter avec lui sur ce qui serait le plus convenable, tant pour les intérêts de la religion que pour les vôtres."

Dans certaines de ces correspondances, on peut trouver la preuve que le zèle de J.-M. de la Mennais débordait du cadre immédiat de ses fonctions à la Grande Aumônerie. C'est par exemple le ministre de la marine et des colonies qui, le 9 mai 1823, prie Son Altesse le prince de Croy d'appuyer sa demande de Frères des Écoles chrétiennes pour les colonies : renforcement des effectifs à l'île Bourbon et demande de trois Frères pour Cayenne. Dès cette époque, le vicaire général est donc sensibilisé à l'apostolat dans les colonies ; et, dans une autre lettre au ministre, dont la minute est annotée de sa main, il répond, au nom du Grand Aumônier :

"Je me suis entendu avec M. l'abbé Bertout, supérieur des Missions du Saint-Esprit, qui m'a donné l'assurance que d'ici à peu de temps il enverrait deux missionnaires à la Martinique, deux à la Guadeloupe et un au Sénégal... De mon côté [...] je lui ai fait savoir que je me chargerais volontiers d'écrire à MM. les évêques pour leur demander ceux d'entre leurs prêtres qui témoigneraient du désir de se consacrer au service des colonies, et je vous prie de croire qu'aucune des démarches qui peuvent contribuer à atteindre ce but ne seront négligées?"

Ici s'affirme, avec quinze années d'avance, le souci missionnaire qui conduira le fondateur des Frères à répondre pour sa part, dès que sa congrégation aura pris quelque développement, aux besoins spirituels immenses dans les colonies françaises.

Parmi les lettres du Grand Aumônier se détachent celles où se manifeste le conflit de juridiction qui peut éclater ici ou là à propos des aumôniers des régiments ou de la marine, et qui prend toute son ampleur dans la véritable querelle qui oppose l'archevêque de Paris au Grand Aumônier. Cette querelle avait débuté dès 1821, lorsque Mgr de Quélen, succédant au Cardinal de Périgord sur le siège de Paris, avait vu la charge de Grand Aumônier, jusqu'alors assurée par le Cardinal lui-même, ce qui évitait tout conflit, accordée au prince de Croy-Solre, membre d'une des grandes familles de France et évêque de Strasbourg.

Il est bien certain que l'abbé de la Mennais, dès son arrivée à Paris, trouva ce conflit engagé. Il ne pouvait pas y demeurer neutre et nous savons par sa correspondance qu'il y fut partie prenante. Mais durant

---

1. Lettre à Mlle Marie Céleste ; Arch. nat. 03 17.

2. Lettre du 30 décembre 1823, Arch. nat. 0 3 3.

son court séjour à la Grande Aumônerie, il ne vit pas l'issue de la querelle, qui donna lieu, en 1826, à un arbitrage sous l'égide du Roi, avec un protocole d'accord qui n'effaça pourtant pas toutes les difficultés. On peut relever des traces de conflits du même ordre dans la correspondance du vicaire général.

Première escarmouche en avril 1823: le Grand Aumônier écrit à l'évêque de Vannes pour protester contre le curé de Caudan qui prétend bénir les vaisseaux de Sa Majesté construits dans le chantier situé sur sa paroisse :

"Le ministre m'a fait connaître qu'il pensait que la juridiction spirituelle devait y être exercée par les aumôniers de la marine."

Un mois plus tard, c'est l'abbé de la Mennais qui répond de sa main à l'évêque de Vannes au nom de Mgr le Grand Aumônier : le curé de Caudan, en effet, a protesté contre ce qu'il estime être un empiètement de l'aumônier de la marine :

"M. le curé suppose, dans la lettre qu'il nous a écrite, que l'aumônier lui conteste le droit de baptiser les enfants et de célébrer les mariages des habitants du chantier : or on n'élève point de pareilles prétentions ; mais on soutient que, le chantier faisant partie du port de Lorient, l'aumônier a le droit d'y exercer les mêmes fonctions, et par conséquent de bénir... les bâtiments du roi nouvellement construits. C'était toute la question."

De même, dans une lettre du 4 août 1823 adressée à l'aumônier du 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, Mgr de Croy s'étonne des observations faites par Mgr l'évêque du Puy, relatives aux pouvoirs des aumôniers, niés par les évêques :

"Ses observations ne sont nullement fondées, répond le Grand Aumônier. Vous ne devez reconnaître aucune juridiction que la mienne."

Ces conflits sont monnaie courante ; et Jean-Marie de la Mennais, dans ce cas, supervise la correspondance. Ainsi une difficulté surgit sur la question de l'ouverture au public de la chapelle royale de la Marine à Brest : le curé du lieu élève une réclamation que l'intendant de la Marine, alerté, juge motivée par "des considérations pécuniaires". A l'évêque de Quimper, le vicaire général fait valoir que les devoirs de l'aumônier de la marine ne se limitent pas, sur la base, à la seule messe

---

1. Lettre du 15.5. 1823, Arch. nat. 0 3, 3.

2 Lettre du 24.6. 1823, Arch. nat. 0 3, 17.

3. Lettre à l'abbé Reuchet, Arch. nat 0 3,3.

militaire, mais à toutes les autres fonctions jugées nécessaires ou utiles au bien spirituel ; mais, le même jour, il écrit au ministre de la Marine :

"Il me serait pénible de prononcer, dans une affaire de cette nature, contre l'avis de l'évêque diocésain [...]. Dès que l'explication que j'attends de lui me sera parvenue, j'aurai l'honneur de vous en informer."

Dans ces questions délicates, le vicaire général joue un rôle de conciliateur où il paraît à l'aise. Il en est de même dans une petite querelle qui au sein du Chapitre royal de Saint-Denis : à l'occasion du décès de leur confrère, l'abbé Siochant de Kersabiou, le trésorier présente à ses collègues, pour frais de cierges, une note qui leur paraît exorbitante. Les esprits s'échauffent ; on veut convoquer le Chapitre et en appeler à l'autorité pour trancher le débat. Alors le doyen, l'abbé de Villefort sollicite l'intervention de Jean-Marie de la Mennais. Il aura fallu trois lettres à ce dernier, un rapport de six pages et une demande en règle à son Altesse le Grand Aumônier pour éviter un éclat ; et aussi les bons offices du vicaire général. Celui-ci en sera récompensé par une dernière lettre du doyen, de remerciements cette fois :

"C'est à vous, M. l'abbé, que nous devons la satisfaction de voir terminer d'une manière satisfaisante une affaire qui n'aurait jamais dû exister..."

### La vie à la Grande Aumônerie

Dès son arrivée à Paris, le nouveau vicaire général prend possession de son bureau, installé à l'hôtel d'Étampes, rue Saint-Honoré<sup>1</sup> : mais au bout de peu de temps, le besoin d'une meilleure organisation se fait sentir. L'abbé de la Mennais engage des collaborateurs dont plusieurs viennent de Bretagne, comme l'abbé Jean Botrel qui occupe le poste de commis et l'abbé Jean-Marie Martin, entré d'abord comme surnuméraire. A partir du 15 mai 1823, le Prince de Croy prend en location un hôtel situé 2, rue de Bourbon, où il veut recevoir tous ses bureaux : "J'ai déjà donné l'ordre que celui du vicariat général y fût transporté, écrit-il le 2 mai 1823, et successivement celui des aumôniers, de la comptabilité, etc?" L'abbé de la Mennais est chargé de l'installation et réclame au

---

1. Lettre du 23.12.1822, Arch. nat. 0 3, 2.

2. Arch. nat. F 19 6189.

3. Cf lettre de l'abbé Feutrier, vicaire général, à M. Péan de Saint-Gilles, notaire, le 21 septembre 1822, en vue de la location de l'immeuble. Arch. nat. 0 3 17.

4. Lettre au ministre de la Maison du Roi, 7 mai 1823, Arch. nat. F 19 1773 B.

son court séjour à la Grande Aumônerie, il ne vit pas l'issue de la querelle, qui donna lieu, en 1826, à un arbitrage sous l'égide du Roi, avec un protocole d'accord qui n'effaça pourtant pas toutes les difficultés. On peut relever des traces de conflits du même ordre dans la correspondance du vicaire général.

Première escarmouche en avril 1823: le Grand Aumônier écrit à l'évêque de Vannes pour protester contre le curé de Caudan qui prétend bénir les vaisseaux de Sa Majesté construits dans le chantier situé sur sa paroisse :

"Le ministre m'a fait connaître qu'il pensait que la juridiction spirituelle devait y être exercée par les aumôniers de la marine?"

Un mois plus tard, c'est l'abbé de la Mennais qui répond de sa main à l'évêque de Vannes au nom de Mgr le Grand Aumônier : le curé de Caudan, en effet, a protesté contre ce qu'il estime être un empiètement de l'aumônier de la marine :

"M. le curé suppose, dans la lettre qu'il nous a écrite, que l'aumônier lui conteste le droit de baptiser les enfants et de célébrer les mariages des habitants du chantier : or on n'élève point de pareilles prétentions ; mais on soutient que, le chantier faisant partie du port de Lorient, l'aumônier a le droit d'y exercer les mêmes fonctions, et par conséquent de bénir... les bâtiments du roi nouvellement construits. C'était toute la question."<sup>2</sup>

De même, dans une lettre du 4 août 1823 adressée à l'aumônier du 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, Mgr de Croy s'étonne des observations faites par Mgr l'évêque du Puy, relatives aux pouvoirs des aumôniers, niés par les évêques :

"Ses observations ne sont nullement fondées, répond le Grand Aumônier. Vous ne devez reconnaître aucune juridiction que la mienne."

Ces conflits sont monnaie courante ; et Jean-Marie de la Mennais, dans ce cas, supervise la correspondance. Ainsi une difficulté surgit sur la question de l'ouverture au public de la chapelle royale de la Marine à Brest : le curé du lieu élève une réclamation que l'intendant de la Marine, alerté, juge motivée par "des considérations pécuniaires". A l'évêque de Quimper, le vicaire général fait valoir que les devoirs de l'aumônier de la marine ne se limitent pas, sur la base, à la seule messe

---

L Lettre du 15.5. 1823, Arch. nat. 0 3, 3.

2 Lettre du 24.6. 1823, Arch. nat. 0 3, 17.

3. Lettre à l'abbé Reuchet, Arch. nat. 0 3,3.

militaire, mais à toutes les autres fonctions jugées nécessaires ou utiles au bien spirituel ; mais, le même jour, il écrit au ministre de la Marine :

"Il me serait pénible de prononcer, dans une affaire de cette nature, contre l'avis de l'évêque diocésain [...]. Dès que l'explication que j'attends de lui me sera parvenue, j'aurai l'honneur de vous en informer."

Dans ces questions délicates, le vicaire général joue un rôle de conciliateur où il paraît à l'aise. Il en est de même dans une petite querelle qui s'élève au sein du Chapitre royal de Saint-Denis : à l'occasion du décès de leur confrère, l'abbé Siochant de Kersabiou, le trésorier présente à ses collègues, pour frais de cierges, une note qui leur paraît exorbitante. Les esprits s'échauffent ; on veut convoquer le Chapitre et en appeler à l'autorité pour trancher le débat. Alors le doyen, l'abbé de Villefort sollicite l'intervention de Jean-Marie de la Mennais. Il aura fallu trois lettres à ce dernier, un rapport de six pages et une demande en règle à son Altesse le Grand Aumônier pour éviter un éclat ; et aussi les bons offices du vicaire général. Celui-ci en sera récompensé par une dernière lettre du doyen, de remerciements cette fois :

"C'est à vous, M. l'abbé, que nous devons la satisfaction de voir terminer d'une manière satisfaisante une affaire qui n'aurait jamais dû exister.. :

### La vie à la Grande Aumônerie

Dès son arrivée à Paris, le nouveau vicaire général prend possession de son bureau, installé à l'hôtel d'Étampes, rue Saint-Honoré<sup>1</sup> : mais au bout de peu de temps, le besoin d'une meilleure organisation se fait sentir. L'abbé de la Mennais engage des collaborateurs dont plusieurs viennent de Bretagne, comme l'abbé Jean Botrel qui occupe le poste de commis et l'abbé Jean-Marie Martin, entré d'abord comme surnuméraire. A partir du 15 mai 1823, le Prince de Croy prend en location un hôtel situé 2, rue de Bourbon, où il veut recevoir tous ses bureaux : "J'ai déjà donné l'ordre que celui du vicariat général y fût transporté, écrit-il le 2 mai 1823, et successivement celui des aumôniers, de la comptabilité, etc." L'abbé de la Mennais est chargé de l'installation et réclame au

---

1. Lettre du 23.12.1822, Arch. nat. 0 3, 2.

2. Arch. nat. F 19 6189.

3. <sup>1</sup> lettre de l'abbé Feutrier, vicaire général, à M. Péan de Saint-Gilles, notaire, le 21 septembre 1822, en vue de la location de l'immeuble. Arch. nat. 03 17.

4. Lettre au ministre de la Maison du Roi, 7 mai 1823, Arch. nat F 19 1773 B.

baron de Ville d'Avray, intendant du Garde-Meuble de la Couronne, tout ce qui est indispensable pour l'aménagement d'un salon, d'un bureau et de deux chambres pour le logement des secrétaires.'

De temps à autre, il retrouve avec joie l'accueil empressé de ses amies de l'ancienne maison des Feuillantines, située désormais rue des Postes : les demoiselles de Lucinière, de Trémereuc et de Villiers, et la compagnie de leurs hôtes, comme les abbés Le Tourneur ou Læwenbruck, le Père Fauvel ou encore MM. Carissan ou Weld. Ce sont pour lui des moments de détente très appréciés. Lorsque Félicité venait à Paris, la petite colonie bretonne de la Grande Aumônerie se retrouvait avec lui dans la maison d'éducation, au 54 de la rue des Postes, et on passait de belles soirées où les échanges sur les problèmes les plus sérieux se déroulaient dans la joie des retrouvailles.

Quelques échos de cette vie parisienne nous sont parvenus par la correspondance de l'abbé Le Tourneur :

"Nous venons de dîner, écrit-il à Félicité, avec votre ou notre frère, au milieu d'une quarantaine de figures plus ou moins singulières... avec quatre "Seigneurs", quelques bons saints et nombre d'ennuyeux [...]. Votre excellent frère m'a fait un vrai bien. Nous nous voyons assez souvent, plusieurs fois la semaine et je le trouve toujours meilleur [...]. Du reste, c'est quelque chose de prodigieux que l'ascendant d'un vrai mérite... Sa nomination n'a pas rencontré un seul contradicteur, du moins que je sache [...]. Il fera du bien ou du moins tout le bien que le temps et sa position pourront lui permettre."

Mais les fonctions du vicaire général le conduisaient aussi, à la suite du Prince de Croy, à la fréquentation de personnages influents de la capitale, et jusqu'à la Cour. Laveille raconte une anecdote qui met en scène l'abbé Jean, dont l'habit d'apparat avait vite perdu beaucoup de sa fraîcheur, pris à partie par des dames de l'entourage royal qui le lui reprochaient malicieusement ; "Eh ! Mesdames, ne voyez-vous pas que ma toilette fait pénitence pour les excès de la vôtre ?" - Le roi était présent et il applaudit "Bravo ! voilà qui s'appelle répondre. Le beau sexe a trop de coquetterie ; nous n'en avons pas du tout. Cela fait compensation, monsieur le grand vicaire."

---

1 Lettre du 2 mai 1823, Arch. nat. 0 3 17.

2. Lettre du 6 janvier 1823 ; LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 656.

3. LAVEILLE • Op cit I p 409

On disait volontiers, et jusqu'à Saint-Brieuc' que l'abbé de la Mennais pouvait compter sur la protection de la duchesse d'Angoulême. Par ailleurs, on trouve, dans sa correspondance ou celle de son frère Félicité, de nombreuses allusions aux relations qu'il s'était créées à Paris : le comte de Senfft, devenu chambellan de l'empereur d'Autriche et chargé de mission par Metternich, le tenait en grande estime' ; M. de Vitrolles, Denis Benoît d'Azy, parlent de lui comme d'un ami, ainsi que le baron Cottu et bien d'autres.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais, malgré ses occupations absorbantes, continuait à Paris, sans éclat mais avec un entier dévouement, son ministère sacerdotal. De par son titre de vicaire général du Grand Aumônier, il avait la responsabilité spirituelle de la Maison des orphelins de la Légion d'Honneur de Paris, située rue Barbette, et de celle Saint-Germain-en-Laye, dite des Loges. Parmi ses sermons, figure celui qu'il prêcha à l'occasion des vœux d'une soeur converse de la Maison de Paris.

C'est là aussi que se situe l'anecdote amusante que raconte Laveille, à propos du prêtre réputé "ultra-mondain", que craignaient de rencontrer les bonnes religieuses'. Une autre fois, le vicaire général du Grand Aumônier prêche pour la clôture d'une mission, à l'hôpital des Quinze-Vingts et il y retrouve les accents des grandes prédications bretonnes .°

Il a été fait allusion déjà à l'action charitable menée si discrètement par l'abbé de la Mennais que sa charge mettait en relation avec beaucoup de solliciteurs. Il poursuit aussi, dans la maison d'éducation de la rue des Postes, l'action du bon abbé Carron celui-ci avait créé, aux Feuillantines, deux "congrégations" pour la formation spirituelle des hommes ou des jeunes filles ; après sa mort, ces petits groupements pieux risquaient de disparaître. Le vicaire général du Grand Aumônier accepte de diriger la congrégation des hommes, érigée sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte Vierge, et il s'en occupe, écrit Laveille, pendant toute la durée de son séjour à Paris.

Sa situation lui permet de rendre des services à ses confrères dans le sacerdoce, en intervenant auprès de l'administration royale. C'est ainsi qu'il vient en aide à l'abbé Dujarié, curé de Ruillé-sur-Loir et fondateur

---

1. Cf. LESAGE : *Mémoires...*, vol. II, copie AFIC, p. 302.

2. De son côté, Félicité écrit au comte de Senfft, le 20 novembre 1822: "De tous les hommes qu'il a vus à Paris, vous êtes celui pour lequel il a conservé le plus de vénération et d'attachement". LE GUILLOU : Op. cit. II, lettre 755.

3. LAVEILLE Op Cil I p 417

4. Cité par HERPIN : Op. cit. p. 316 et LAVEILLE • Op cit. p.416.

5. Op. cit. p. 416.

des Frères de Saint-Joseph, qui sollicitait pour son oeuvre l'autorisation gouvernementale. L'abbé de la Mennais lui avait communiqué les Statuts rédigés pour ses Frères de l'Instruction chrétienne afin qu'il établisse sa demande sur ce modèle et l'abbé Dujarié reconnaît que l'intervention du vicaire général fut décisive.

Parmi tant d'oeuvres qui pouvaient attirer son attention, l'abbé Jean s'intéressa particulièrement aux oeuvres de presse : il en connaissait l'importance ; il avait même collaboré, par quelques articles, à "*L'Ami de la religion et du roi*" Mais très vite il s'en était détaché car il ne partageait pas les opinions et n'appréciait pas les méthodes du directeur de cette publication, M. Picot. Il ne pouvait rester insensible à l'appel qui lui fut lancé à la Grande Aumônerie : deux jeunes aumôniers du collège Henri IV, les abbés Gerbet et de Salinis, avaient formé le projet de lancer une revue périodique capable de présenter aux catholiques de France les positions de l'Église sur les grands problèmes du temps et d'aborder pour un public éclairé, les questions littéraires, sociales et religieuses.

Ces jeunes prêtres recherchaient, à vrai dire, le patronage de Félicité de la Mennais, que le succès de "*L'Essai sur l'indifférence*" avait placé au premier rang des apologistes en France. Ils s'adressèrent à l'abbé Jean, sachant bien les liens qui unissaient les deux frères, et l'ouverture d'esprit du vicaire général du Grand Aumônier. Leur attente ne fut pas déçue : ils purent écrire à Félicité en lui adressant le prospectus de la nouvelle revue, le "*Mémorial catholique*" :

"Monsieur votre frère a eu la bonté de s'intéresser vivement à cette entreprise, de nous aider de ses conseils et de nous permettre de placer cet écrit sous la protection de la Grande Aumônerie. Il veut bien en être le directeur..."

L'abbé Jean exerçait une direction effective sur ce périodique, dont tous les articles lui étaient soumis. Il en surveillait la rédaction et s'en entretenait fréquemment avec son frère qui apportait aussi à cette oeuvre ses encouragements et son exigence d'écrivain.'

- 
1. "Je crois enfin que nous touchons au moment d'obtenir l'autorisation pour nos Frères, écrit-il à un ami, le comte du Roscoat ; j'ai éprouvé beaucoup de difficultés. M. l'abbé de la Menais (sic) nous a été bien utile et essentiel. Voyez-le à Paris et tâchez de l'intéresser pour nous." Lettre du 21 avril 1823, Arch. Soeurs de la Providence, Ruillé-sur-Loir (copie, Arch. P.S.C., Rome).
  - 2 Cf. RULON : *Présentation de trois ouvrages sur l'enseignement mutuel, Chronique des FICP*, n°215 p. 230. Entre autres articles, on signale celui du 8 novembre 1817.
  - 3 Lettre citée par LADOUÉ : *Mgr Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'école mennaisienne*, II, p. 76. Cf. LAVEILLE • Op cit p 408
  4. "Je crains pour le M(émorial), écrit-il à Jean le 29 janvier 1824... Il importe beaucoup aux rédacteurs de s'associer l'abbé Rohrb(acher) et (O') Mahony". LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 448, lettre 914. Voir aussi les lettres n° 931, 934,937.



A mesure que passent les mois, le vicaire général du Grand Aumônier perçoit la complexité des affaires et se trouve mêlé, malgré lui, à des conflits auxquels sa position ne lui permet pas d'échapper. Dans une lettre adressée à Félicité, l'abbé Le Tourneur confie :

"Notre bon Jean m'attriste et quoique mon évêque' me dise que "la guerre est un peu son élément", je doute fort qu'on vive à l'aise au milieu de tracasseries dans lesquelles on est à peine soutenu par ceux qui y sont à peu près les seuls intéressés... Si les réformes de l'abbé Jean n'avaient pas été contrecarrées en tous sens, l'ordre qu'il rétablissait à Saint-Denis et dans toute la Grande Aumônerie ajoutait à sa réputation d'habileté.. ."<sup>2</sup>

Aux grands problèmes auxquels fait allusion l'abbé Le Tourneur, s'ajoutent de petites mesquineries qu'évoque l'abbé Jean-Marie Martin dans une lettre du 21 juillet 1823, au chanoine Langrez : "Nous allons perdre M. de la Mennais pour six grandes semaines ; c'est bien ennuyeux, d'autant plus que la jalousie y sera pour quelque chose." On comprend dès lors que l'abbé Jean aspire vivement à retrouver la Bretagne et tous ceux qu'il y a laissés.

---

1. Mgr de Lesquen, évêque de Beauvais, dont il était devenu le vicaire général.

2. Lettre dont la date n'est pas précisée, (vraisemblablement 1824), citée par E.D. FORGUES : *Œuvres posthumes de Lamennais*, I, p. XXXVII.

3. 27-A-35, AFIC. L'abbé Langrez, ancien professeur à Saint-Malo, était alors fixé à Quimper.

## II - DES AFFAIRES DE NOMINATIONS

Toutes les nominations de curés de première classe, de chanoines ou de vicaires généraux dans les diocèses étaient prononcées par le Roi, sur avis conforme du Grand Aumônier de France. Dans cette activité de la Grande Aumônerie, l'action du vicaire général est particulièrement évidente dans plusieurs cas dont l'un nous intéresse parce qu'il met en cause les deux fondateurs des Frères de l'Instruction chrétienne de Bretagne.

Le 23 août 1823, le curé d'Auray, Gabriel Deshayes, écrit à son ami Jean-Marie de la Mennais pour lui demander d'intervenir à propos d'une nomination ecclésiastique annoncée, dans le canton de Plouay, et qui soulève des inquiétudes.

"Vous connaissez depuis longtemps, écrit-il, la funeste doctrine qui se répand dans notre diocèse'. On vient de nommer curé d'un chef-lieu de canton un jeune homme qui est très chaud partisan de l'erreur qui gagne dans ce pays'. S'il vous était possible d'empêcher la confirmation de cette nomination vous rendriez un grand service à notre diocèse et vous obligeriez un grand nombre de bons prêtres qui gémissent comme moi sur les malheurs qui menacent un pays vraiment attaché à la religion."

L'appel du curé d'Auray a été entendu : le 12 septembre, Mgr le Grand Aumônier avertit l'évêque de Vannes que "le roi n'a pas jugé convenable d'agréer la nomination de M. l'abbé Le Bomin", et l'invite en conséquence à choisir un autre ecclésiastique".

L'intervention de l'abbé de la Mennais n'apparaît pas ici directement; d'autres influences ont pu jouer. En effet, le dossier de cette affaire comporte la note suivante :

"Indépendamment des motifs particuliers à M. Le Bomin, il y a au ministère projet de translation de la cure. Ne rien faire même pour un nouveau choix avant d'éclaircir la chose."

<sup>1</sup> , par ordonnance du ministère de l'Intérieur en date du 3 décembre 1823, le siège de la cure est transféré d'Inguiniel à Plouay. A ce poste, l'évêque de Vannes propose l'abbé Pierre Le Diagorn qui est

---

1. Allusion au retour du jansénisme au pays de Vannes. Sur cette question, cf. Abbé I. MAHUAS, *Le diocèse de Vannes et le Jansénisme*, thèse, Rennes, 1968 ; et Cl. LANGLOIS, *Le diocèse de Vannes au XIX<sup>e</sup> siècle, 1800-1830*, p. 433 et sq.

<sup>1</sup> s'agit de l'abbé Le Bomin, proposé comme curé d'Inguiniel par lettre de nomination datée du 1<sup>er</sup> août 1823, signée du vicaire général, Coquerel du Tilois et adressée à la Grande Aumônerie.

3. Arch. nat. F 19 939.

agréé comme curé. Ainsi se clôt cette première affaire, à la satisfaction du curé d'Auray.

Deux autres nominations concernent le diocèse de Saint-Brieuc et donnent l'occasion, de la part de l'évêque, à une volumineuse correspondance avec la Grande Aumônerie ou le ministère de l'Intérieur, section des affaires ecclésiastiques. Elles se rattachent à l'histoire mouvementée des rapports entre Mgr le Groing de la Romagère et Jean-Marie de la Mennais ; on n'en retiendra ici, pour une brève présentation, que ce qui concerne la période 1822-1824. La première affaire concerne l'abbé de la Motte-Rouge.

### L'abbé de la Motte-Rouge

Le 10 mars 1823, Mgr de la Romagère nomme chanoine de sa cathédrale Toussaint François Gabriel de la Motte-Rouge, ancien chanoine titulaire de la cathédrale de Tréguier, et à cette date, desservant à la paroisse Saint-Martin de Lamballe, en remplacement de Louis-Marie Jeffredo, décédé le 8 du même mois à Saint-Brieuc. Une lettre au Grand Aumônier accompagnait cette proposition :

"J'avais annoncé à Votre Altesse que je choisirais pour remplacer Mgr l'évêque de Beauvais', un prêtre d'un nom distingué, ayant déjà été chanoine en titre dans le diocèse, souffert la déportation et exercé le ministère avec zèle depuis son retour en France. Son frère, le comte de la Motte-Rouge, est capitaine chef de bataillon dans le 5<sup>e</sup> régiment de la Garde royale [...]. Ses deux neveux, de son nom, l'un officier dans la Garde royale, et l'autre sous-lieutenant dans le 2<sup>e</sup> régiment de ligne, font aussi partie de la même armée. Il y a peu de familles dans mon diocèse qui aient donné autant de preuves de dévouement à la Maison Royale."

Cette lettre, non datée, est reçue à la Grande Aumônerie le 21 mars 1823. Or, avant même sa réception, on trouve cette note de la main du Prince de Croy :

"Canonicat : il faudra arrêter la proposition au Roy de M. de la Motte-Rouge pour un canonicat de St-Brieuc quand elle viendra."

Le 21 mars 1823, la réponse du Grand Aumônier, avec la mention "confidentielle", est rédigée en ces termes : "Je ne pense pas me dispenser, Monseigneur, de vous faire connaître qu'il y a sur cet ecclésiastique d'anciens et positifs renseignements tout à fait en opposition avec les motifs qui déterminent le Roi à accorder son agrément. Il est nécessaire

---

I. Claude de Lesquen, chanoine de St-Brieuc, avait été nommé évêque de Beauvais.

que vous fassiez choix d'un autre sujet". Et la minute de cette lettre porte en exergue : "Communiqué à M. l'abbé de la Mennais, conformément aux ordres de Son Altesse".

La réaction de Mgr de la Romagère ne pouvait manquer. Dès le 29 mars, il s'élève contre le refus qui lui est infligé et s'en étonne d'autant plus que le candidat n'est pas suspect quant aux opinions politiques et la fidélité au Roi.

Cette affaire du canonicat proposé pour M. de la Motte-Rouge, pour laquelle la ténacité de Mgr de la Romagère accumula les interventions donne lieu à un volumineux dossier aux archives nationales : douze lettres de l'évêque de Saint-Brieuc au Grand Aumônier, au ministre, au cardinal de Clermont-Tonnerre, sans parler des réponses de ceux-ci ; une douzaine d'autres lettres de divers correspondants mêlés à l'affaire. Les griefs retenus par la Grande Aumônerie se rapportent à une opposition survenue en 1821, entre le curé de Lamballe, M. Le Jolly et le desservant de Saint-Martin'.

L'évêque de Saint-Brieuc revient à la charge pour appuyer sa proposition de nomination de l'abbé de la Motte-Rouge dans deux lettres au Grand Aumônier, les 12 et 21 avril 1823: en recherchant dans les antécédents de l'abbé, il vérifie qu'"il fia fait le premier chanoine honoraire par Mgr de Caffarelli, mon prédécesseur, il y a vingt ans et qu'il avait perdu ce titre d'après refus de serment et exil en pays étranger". Quant aux renseignements pris auprès de personnes responsables, ils sont eux aussi favorables. Alors, conclut l'évêque, "je crois en mon âme et conscience qu'il n'est exclu du canonicat que d'après des délations injustes et je ne crois pas devoir y coopérer, moi évêque..."

Cependant l'abbé de la Motte-Rouge, alerté par la rumeur, écrit le 20 avril à son évêque "qu'il doit à l'honneur de sa famille comme à sa réputation de se justifier d'éventuels griefs contre lui et qu'il compte, s'il le faut, se pourvoir auprès de Son Altesse le Grand Aumônier afin d'obtenir justice". L'évêque envoie au Prince de Croy copie de cette lettre, à laquelle il a répondu, dit-il, en toute franchise. La réplique du Grand Aumônier est datée du 30 avril 1823 :

"Ce n'est que pour de très graves motifs que je vous ai engagé à faire un autre choix. Je persiste à vous y engager [...] et puisque vous me faites l'honneur de me dire que vous vous en remettez ma conscience, je vous prie d'être bien convaincu qu'elle est tout à fait la règle de ma détermination."

---

I. Arch. nat. F 19 908 B - Les événements survenus à Lamballe sont évoqués dans le mandement de Carême de Mgr de la Romagère, du 19 février 1821.

Or l'abbé de la Motte-Rouge avait trouvé un défenseur en la personne du duc de Montmorency, ami personnel du prince de Croy, et lui avait confié une lettre pour celui-ci. Le duc accompagne l'envoi de cette lettre d'une chaude recommandation, qu'il renouvelle le 21 mai 1823 dans les termes les plus pressants.

Compte tenu des rebondissements de l'affaire, c'était l'intervention de l'ami importun : le Prince de Croy note en marge : "Il faudrait lui répondre au plus tôt sur le ton de l'amitié et de la plaisanterie". Cette note s'adressait à l'abbé de la Mennais, car la minute de la réponse, dans le dossier de correspondance du Grand Aumônier, est écrite en entier et corrigée de la main du vicaire général :

"Je vais m'occuper de cette affaire mon cher duc ; et j'espère que le Grand Aumônier ne vous donnera plus sujet de vous mettre en colère. Cependant, qu'il fasse de M. de la Motte-Rouge un chanoine de Saint-Brieuc, Gustave voudrait bien vous satisfaire sur ce point comme sur tous les autres, mais le Grand Aumônier est plus sévère : Gustave, malgré tout son crédit, n'obtient pas toujours ce qu'il désire."

Le 7 juin 1823, un échange de correspondance avec la Grande Aumônerie est l'occasion d'une nouvelle protestation de Mgr de la Romagère. Enfin, le 10 septembre 1823, l'évêque de Saint-Brieuc revient à la charge près du Grand Aumônier. Mais l'échec de ces diverses interventions, surtout celle du Duc de Montmorency, découragea-t-il l'abbé de la Motte-Rouge ? Toujours est-il qu'il écrit à son évêque qu'il renonçait à forcer la nomination royale. En conséquence, Mgr de la Romagère s'adresse, le 20 octobre 1823, au Grand Aumônier pour lui annoncer qu'il remplace désormais M. Jeffredo par M. Haméon, chanoine honoraire et professeur de théologie depuis vingt ans, priant Son Altesse de vouloir bien présenter *cette* nomination à l'agrément de Sa Majesté. Après tant de difficultés, cela ne pouvait souffrir d'autre retard. Aussi la demande porte-t-elle en marge : "La dernière nomination par Mgr l'évêque de St-Brieuc au canonat vacant et à la place de M. de la Motte-Rouge est bonne : il faut la faire agréer au premier travail, et la lui annoncer de suite".

Ainsi se termine, provisoirement, cette première affaire.

## 1:abbé le Maître

A peine la question précédente était-elle tranchée que surgit une autre difficulté avec la proposition au poste de vicaire général de l'abbé Le Maître, en remplacement de l'abbé Le Mée, démissionnaire.

L'abbé Le Maître avait été professeur au collège de Saint-Brieuc, puis proviseur de l'École Royale de Pontivy (1821-1823), desservant de Plédéliac et, depuis près de deux ans, chanoine honoraire de Saint-Brieuc. Présentée le 16 novembre, la nomination est renouvelée le 12 décembre, accompagnée d'une lettre de l'évêque qui s'étonne de n'avoir reçu aucune réponse favorable : "On a allégué dans les bureaux le défaut de forme de l'acte envoyé le 15 novembre", à savoir le manque de la signature du secrétaire et du sceau du secrétariat. Mis en garde par de précédents refus, l'évêque prie l'abbé Brageul, son grand vicaire, de remettre lui-même la lettre à Son Altesse.

Que s'était-il donc passé dans les bureaux de la Grande Aumônerie ? On y trouve la note suivante du secrétariat :

"Mgr l'évêque de St-Brieuc adressa, le 9 août dernier à Son Altesse la nomination de M. l'abbé Bourdonnais au vicariat général vacant par la démission de M. l'abbé Le Mée. Un ordre de Son Altesse suspendit tout travail, même l'accusé de réception. Par une lettre du 18 novembre, Mgr l'évêque de St-Brieuc adressa une nouvelle nomination : M. l'abbé Le Maître, très connu sans doute de Monsieur l'abbé de la Mennais. On attend les ordres de Son Altesse." Cette note porte ces mots, de la main du Prince de Croy : "Je préviens M. l'abbé de la Mennais d'en parler avec Monsieur Féry"<sup>2</sup>.

Cette fois, Mgr de la Romagère se fait plus précis dans les soupçons : il écrit en effet, le 13 décembre 1823, au Grand Aumônier, rappelant la démission, forcée, assure-t-il, de M. Bourdonnais, curé d'Étables, du poste de vicaire général et ajoute :

"On ne m'a pas laissé ignorer que le parti était pris d'employer tous les moyens propres à me décourager et à m'obliger de me démettre de mon évêché [...]. J'ai tout lieu de penser que je parviendrai enfin à me justifier à vos yeux et que j'obtiendrai justice". Le Grand Aumônier a noté, en haut de cette lettre, en la remettant au bureau du vicaire général : "M. Brageul était chargé de me remettre cette lettre à moi-même. Je prie M. de la Mennais de m'en parler".

Une fois encore, Mgr de la Romagère se tourne vers le ministre de l'Intérieur pour exprimer ses plaintes au sujet des retards et des obstacles qu'il éprouve de la Grande Aumônerie et pour demander justice et protection auprès du Roi.'

---

1. Note datée du 25 novembre.

2. M. Féry appartenait au département des Affaires ecclésiastiques dépendant du ministère de l'Intérieur.

3. Lettre du 15 janvier 1824, Arch. nat. F 19 908 B.

Quelques jours plus tard, le 5 février 1824, il renouvelle sa demande au Grand Aumônier ; la décision de celui-ci tombe, le 14 février :

"J'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi n'a pas jugé convenable d'agréer la nomination de M. l'abbé Mathurin Le Maître l'un de vos vicariats généraux. Je vous prie en conséquence de vouloir bien fixer votre choix sur un autre sujet."

Ét, le même jour, répondant à une lettre du ministre de l'Intérieur, qui avait appuyé les demandes de Mgr de la Romagère, le Prince de Croy lui communique les termes de sa réponse à l'évêque, avec ces précisions :

"Une situation que vous connaissez bien, Monsieur le Comte, commande malheureusement de ma part les plus sérieuses précautions. Les renseignements qui me sont parvenus n'auraient pu permettre à Sa Majesté de confirmer cette nomination."

Si le nom de Jean-Marie de la Mennais est prononcé dans ce conflit, car il est l'un des mieux informés, jamais on ne trouve de lettres de sa main ; mais, et ceci est révélateur, c'est lui qui rédige, le 1<sup>er</sup> avril 1824, la *minute* de la réponse du Grand Aumônier à Mgr de la Romagère, concernant l'abbé Le Maître. Il convient d'en citer quelques mots car elle forme une conclusion provisoire à cette querelle à propos de laquelle l'évêque multipliait ses interventions :

"Je m'empresse [...] de vous assurer que le refus qu'a éprouvé M. l'abbé Le Maître lui est personnel et n'a point pour objet de vous chagriner en contrariant vos choix : tous ceux que vous avez faits, Monseigneur, pour les cures de votre diocèse, ont été approuvés sans retard ; il en a été de même de vos nominations aux canonicats vacants, sauf une seule, et encore, aussitôt que vous avez présenté celle de M. l'abbé Ilaméon en remplacement de M. l'abbé de la Motte-Rouge, elle a été agréée."

Croire à une conclusion définitive, ce serait méconnaître l'obstination de Mgr de la Romagère. Il se rend à Paris, voit le Cardinal de Clermont-Tonnerre, obtient une audience du Roi auquel il expose ses malheurs, qui l'écoute avec bonté et lui fait des promesses. Puis Mgr de la Romagère prépare un mémoire qu'il remettra au ministre pour le placer sous les yeux du Roi, et il conclut sa lettre en disant : "Je ne désespère pas de lui faire rendre justice".

A ce mémoire de dix pages sont joints treize certificats, tous rédigés en faveur de l'abbé Le Maître par des personnalités l'ayant connu aux diverses étapes de ses activités : c'est un véritable dossier d'une trentaine de pages.

Or, dans les *Mémoires* du chanoine Le Sage, on peut trouver la relation, presque journalière, de tous les événements qui concernent le diocèse de Saint-Brieuc pendant cette période. Le chroniqueur y ajoute, d'une plume souvent grinçante, son sentiment à propos de la querelle entre l'évêque et la Grande Aumônerie. Le jour vint où ces pages, écrites pour lui-même, allaient se retrouver sur les bureaux du ministère. Le Sage rédigeait ses réflexions sur l'affaire Le Maître :

"Le hasard, au moment où je les terminais, raconte-t-il, amena le réprouvé de la Grande Aumônerie et je lui communiquai les pages qui (le) concernaient. Il me demanda la permission d'en prendre copie. Je lui livrai le manuscrit [...]. Chose inespérée, Sa Grandeur le lut [...], l'approuva [...], le copia de sa main avec un préambule et quelques additions et le remit dans cet état au ministre de

Le mémoire, pris à son compte par Mgr de la Romagère, présente d'abord un historique de l'affaire ; c'est aussi un plaidoyer contre les empiètements du Grand Aumônier sur les droits des évêques à propos des nominations :

"Si le pouvoir civil confie à son représentant (le Grand Aumônier) le soin d'une investigation complète et sous tous les rapports, il y a ici un abus ; le résultat de cette enquête, apparemment clandestine, et sans appeler ni ouïr les intéressés est un jugement sans appel qui peut casser un acte incontestablement légal de la juridiction épiscopale."

Mais le plaidoyer devient réquisitoire lorsque Mgr de la Romagère jette un regard rétrospectif sur les deux années écoulées. Et la péroraison de ce discours, (sorti de la plume caustique du chanoine Le Sage), est pleine de virulence :

"On lui débauche ses grands vicaires, ses secrétaires et l'on ne veut pas qu'il les remplace. On fauche dans son diocèse, on en extrait les prêtres, les ordinands. Ne pourrait-il pas dire : *"De quel droit, Marcion, coupez-vous ma forêt ? Pourquoi, Apelles, détournez-vous mes sources ?"*<sup>2</sup>

En réalité, la victime, dans cette affaire, est Jean-Marie de la Mennais, désigné du doigt par son ancien évêque, dont les bureaux du ministère de l'Intérieur, souvent il est vrai sans prendre position, résument le rapport agressif :

---

1. LE SAGE, Op. cit., Arch. dioc. de St-Brieuc, copie AFIC, p. 305.

2. Cf. LE SAGE, Op. cit., Arch. dioc. de St-Brieuc, copie ARC, II, P. 278, il cite approximativement TERTULLIEN (De Praescriptione haereticorum, )(XXVIII, 3) Arch. nat. F 19 908 B.



"M. l'Évêque attribue le refus de la présentation à M. l'abbé de la Mennais, son ancien vicaire général..."

La lettre de Mgr de la Romagère, adressée le 16 juillet 1824 au Grand Aumônier, met le comble à cette attaque :

"Ce que je sais très bien, c'est que l'année dernière, quand on m'eut soutiré M. l'abbé Le Mée, mon vicaire général pour l'attirer à Paris, on dit, on écrivit que l'on saurait bien m'empêcher d'avoir un autre grand vicaire approuvé. On parvint en effet d'abord à faire retourner chez lui M. Bourdonnais qui avait accepté."

Devant pareil réquisitoire dressé contre lui par la voie de l'administration centrale, en un mémoire qui ne pouvait manquer de produire son effet, devant les questions que pouvait se poser le Prince de Croy lui-même et qu'il ne pouvait laisser ignorer à son vicaire général, il n'était plus possible à celui-ci de rester sans réaction : il fallait bien qu'il parle et se défende.

Les éléments de cette défense sont datés de la mi-juillet au début d'août 1824. C'est d'abord une lettre du 31 juillet, adressée par un ecclésiastique à l'abbé de la Mennais et renfermant de vives critiques contre le vicaire général proposé par Mgr de la Romagère.

Ce même 31 juillet, Mgr Claude de Lesquen, évêque de Beauvais donne son avis dans une lettre à Son Altesse le Prince de Croy :

"Puisque vous voulez savoir ce que je pense du choix qu'a fait Mgr l'évêque de St-Brieuc [...] : je ne lui aurais pas désigné M. Le Maître et cela avec d'autant plus de raison qu'il l'avait blâmé d'avoir quitté son diocèse pour occuper la place de principal du collège de Pontivy. J'ajoute à Son Altesse que, selon mon opinion, ce choix ne rémédiera pas à l'état affligeant où se trouve le diocèse de Saint-Brieuc."

On trouve encore dans le dossier des copies conformes de lettres adressées en leur temps à l'évêque de Saint-Brieuc par l'abbé Bourdonnais, par l'abbé Le Mée, qui font justice des accusations mensongères proférées contre le vicaire général du Grand Aumônier. L'abbé Le Mée s'exprime ainsi :

"J'atteste n'avoir été entraîné ni par conseils, ni par suggestion quelconque à renoncer à cette place, mais que j'y ai été déterminé par des raisons de conscience."

---

1. Note du 24 juin 1824, rédigée par le chef de bureau de la I<sup>e</sup> division, pour le ministre de l'Intérieur.

2. Lettre du 2.08.1824, Arch. nat. F 19 908 B

Avant de présenter le dénouement de cette affaire, il faut indiquer que, le 20 mars 1824, l'abbé Perreau a été nommé vicaire général du Grand Aumônier, en remplacement de M. l'abbé de la Mennais, destitué de sa charge pour des misons qui seront exposées dans la suite. Mais Son Altesse, devenue archevêque de Rouen, l'a aussitôt nommé son vicaire général, au titre du diocèse de Rouen et l'a gardé auprès d'elle à Paris, de telle sorte que, de mars à la fin d'août 1824, Jean-Marie de la Mennais reste mêlé à toutes les affaires de la Grande Aumônerie.

Or, le 6 août 1824, Mgr de la Romagère renouvelle sa proposition de nomination au vicariat de l'abbé Le Maître. Elle est adressée au ministre de l'Intérieur. L'évêque prie Son Excellence de bien vouloir intervenir pour hâter la fin de cette affaire.

Mais voici que surviennent d'autres événements. Pour des motifs auxquels n'est pas étranger le conflit de juridiction spirituelle entre l'archevêque de Paris et le Grand Aumônier de France, paraît le 26 août 1824 une ordonnance royale qui crée un ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique et y nomme Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Les attributions de ce ministère comprennent, entre autres, "la présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés, évêchés et autres titres ecclésiastiques de notre Royaume...". Le Grand Aumônier perdait donc la charge de tenir la "feuille des bénéfices" mais il recevait le chapeau de Cardinal.

Cette dernière affaire de nomination au diocèse de Saint-Brieuc allait trouver son dénouement : le 5 septembre 1824, l'abbé Le Maître est agréé par le Roi et nommé au poste de vicaire général. De plus, quelques mois plus tard, Mgr de la Romagère, suite au décès d'un chanoine de Saint-Brieuc, René de Mesléard, présente à nouveau pour un canonicat, le 5 février 1825, et cette fois au ministre des Affaires ecclésiastiques, M. l'abbé de la Motte-Rouge, toujours chargé de la trêve Saint-Martin, dépendante de la paroisse de Lamballe : "Je désire, écrit l'évêque, qu'il soit agréé promptement par le Roi afin qu'il prenne bientôt possession et que le chœur de ma cathédrale ne soit pas aussi dégarni".

Une note en marge de cette lettre indique la suite de l'affaire : "Communiqué les antécédents à M. l'abbé de la Chapelle, qui a donné l'ordre de passer outre. Il faut donc porter la nomination dans la première ordonnance"»

---

I. Note du 14 février 1825, Arch. nat. F 19 908 B.

Ainsi se terminait la querelle qui avait opposé si longtemps à la Grande Aumônerie l'évêque de Saint-Brieuc. Que l'abbé de la Mennais ait été consulté dans ces affaires, c'était normal. Qu'en conscience il ait cru devoir formuler des réserves au Prince de Croy, appelé à trancher en dernier ressort, les témoignages qu'il a recueillis en donnant la justification. Alors l'évêque de Saint-Brieuc, prompt à se croire persécuté, devient accusateur et Jean-Marie de la Mennais se trouve placé au banc des accusés. Mais n'apparaît-il pas plutôt comme une victime d'allégations injustes, alors qu'il se montrait simplement fidèle à sa conscience et aux devoirs de sa charge ?

### III - UN CONFLIT DE JURIDICTION

"Tout Paris, écrit un pamphlétaire anonyme, a su les prétentions élevées par l'Ordinaire contre la juridiction tolérée de la Grande Aumônerie, les interdits lancés, tant d'actes bien éclatants et bien scandaleux, dignes de l'époque du Grand Schisme d'Occident, par lesquels, au dix-neuvième siècle, l'archevêque (de Paris) avec une ardeur infatigable, travaillait à démolir l'édifice suranné de la Grande Aumônerie".

Ce texte évoque la querelle à laquelle Jean-Marie de la Mennais, dès son arrivée à Paris avec le titre de vicaire général du Grand Aumônier, se trouva mêlé, par sa position même et dans des conditions d'autant plus pénibles que, investi par la confiance du Prince de Croy de fonctions importantes au service de la Grande Aumônerie, il était d'autre part uni par des liens d'amitié avec Mgr de Quélen', archevêque de Paris.

Quand l'abbé Jean-Marie de la Mennais arrive près du Prince de Croy, celui-ci est en poste depuis un an. En effet, dit l'auteur du pamphlet déjà cité, "à la mort du cardinal de Périgord, la dignité de Grand Aumônier devenait vacante : l'archevêque ne l'aurait point dédaignée mais à la cour on ne se soucia pas de réunir sur une seule tête des titres si importants"<sup>3</sup>. Le choix de Mgr le Prince de Croy, évêque de Strasbourg, permettait de séparer les deux pouvoirs.

Mais une lettre adressée à l'archevêque de Paris par le ministre de la Maison du Roi, marquis de Lauriston, le 10 décembre 1821, montre que la querelle de juridiction était dès lors lancée entre Mgr de Quélen et le Grand Aumônier de France : "Le Prince de Croy... a donné connaissance à Sa Majesté, comme il le devait, des contestations que vous avez cru devoir élever sur les droits et l'exercice de sa haute dignité, jusque dans les Chapelles Royales".

Empruntons à Laveille ses réflexions sur la situation qui se présentait au nouveau vicaire général à son entrée en fonctions : "Les attributions de la Grande Aumônerie n'avaient jamais été déterminées d'une manière précise... Sous le cardinal Fesch, les pouvoirs du Grand Aumônier avaient été singulièrement étendus et sa parenté avec

---

1. Copie Arch. dioc. de Paris, 1 D 4.

2. Mgr de Quélen fut sacré évêque in partibus de Samosate le 28 octobre 1817, puis archevêque de Trajanople et coadjuteur de Paris, le 17 décembre 1819. A la mort du Cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le 20 octobre 1821, il lui succède de plein droit.

3. Arch. dioc. de Paris, 1 D 4

4. LIMOUSIN-LAMOTHE : Op cit. p.169.

5. Op. cit. I, p. 396.

l'Empereur avait empêché les réclamations de l'Ordinaire. Plus tard, la réunion, dans la personne du Cardinal de Talleyrand-Périgord, du titre d'archevêque et des pouvoirs de Grand Aumônier, prévint tout conflit entre les deux juridictions. Mais leur séparation allait faire surgir les difficultés. Le Prince de Croy entendait exercer ses pouvoirs selon la forme et dans la mesure adoptées par son prédécesseur [...]. Tout lui fournissait la preuve d'une administration nettement exercée en dehors de l'administration archiépiscopale... Mgr de Quélen, au contraire, était persuadé que son consentement était nécessaire pour valider les actes du Grand Aumônier".

Le départ de l'abbé Feutrier et de l'abbé Gallard avait désorganisé les bureaux de la Grande Aumônerie. L'abbé de la Mennais eut donc à trouver des auxiliaires. Il connaissait bien, à Saint-Brieuc, l'ancien secrétaire de l'évêché, l'abbé Botrel, que Mgr de la Romagère avait écarté et envoyé comme vicaire dans une paroisse de campagne. Il lui proposa le poste de secrétaire dans ses bureaux. Un peu plus tard, l'abbé Perrot, qui lui avait succédé à la chancellerie de l'évêché de Saint-Brieuc, souhaita rejoindre à Paris l'abbé Botrel. Cette nouvelle demande provoqua la réaction de Mgr de la Romagère, qui écrivit au Grand Aumônier en se plaignant de l'abbé de la Mennais :

"J'ai dû croire que M. Jean de la Mennais avait encore cherché à m'arracher ce prêtre (M. Perrot) comme il m'avait enlevé l'abbé Botrel, et ce, en usant d'adresse pour donner lieu de penser qu'il n'y aurait même pas besoin d'avoir mon consentement [...]. Je dois le dire, Monseigneur, ce qui arriva par rapport à l'abbé Botrel doit vous avoir déjà éclairé sur la marche tortueuse que prend M. l'abbé de la Mennais pour faire réussir ses projets."

La réponse du Grand Aumônier explique et appuie la démarche de son vicaire général :

"Je savais, Monseigneur, que M. l'abbé de la Mennais, vicaire général, avait indiqué (M. Perrot) à M. le Duc de la Châtre pour cet emploi, mais je savais aussi qu'il ne l'avait fait que d'après la demande plusieurs fois répétée de M. Perrot lui-même, qui paraît avoir des motifs personnels de désirer, sinon d'être excorporé de votre diocèse, du moins de s'absenter pendant quelque temps.

"Il me serait agréable qu'il acceptât la charge de précepteur des pages de la chapelle, et il serait digne de votre zèle, Monseigneur, de coopérer au bien qui pourrait résulter de sa présence dans cet établissement [...]. Il s'agit d'ailleurs, d'une place dans la maison

---

I. Lettre citée par LAVEILLE : Op. cit. I, p. 399.

du Roi et jamais les Rois n'ont vu Mgrs les évêques de France s'opposer à ce que leurs ecclésiastiques acceptassent des fonctions de ce genre;"

Mais le Prince de Croy connaissait les besoins en personnel de la Grande Aumônerie et il n'entrava pas les efforts de son vicaire général, qui s'attacha encore l'abbé Jean-Marie Martin', ancien professeur au collège de Saint-Malo et, quelques mois plus tard, proposa à l'abbé Le Mée une place d'aumônier dans la Maison Royale de la rue Barbette, dont il avait la charge spirituelle, au nom du Grand Aumônier.

L'abbé Le Clerc, autre prêtre du diocèse de Saint-Brieuc raconte lui-même comment s'est opéré son transfert à la Grande Aumônerie : "Pour m'obtenir, (le vicaire général) me fit demander par Monseigneur Frayssinous, alors Grand-Maître de l'Université, qui me nomma aumônier du collège royal de Douai. A mon arrivée à Paris, M. de la Mennais me dit : "Le moyen que j'ai employé pour vous avoir n'est qu'une ruse de guerre ; quelque temps après votre arrivée à Douai, vous donnerez votre démission ; j'ai ici des fonctions à vous confier". "C'étaient celles de supérieur des Clercs du chapitre royal de Saint-Denis". Des bourses y étaient accordées aux élèves pauvres, et le vicaire général du Grand Aumônier envisageait d'y préparer de futurs aumôniers destinés à l'armée de terre et de mer ; il connaissait en effet les obstacles que rencontraient le Prince de Croy pour trouver dans les diocèses les prêtres de valeur pour ce ministère difficile.

Mais les prêtres bretons de la Grande Aumônerie ne furent pas épargnés par les querelles de juridiction : le conflit latent entre l'archevêque de Paris et le Prince de Croy se réveille à l'occasion d'une circulaire adressée par ce dernier à tous les évêques du royaume au sujet d'une association pour les missions étrangères' que le Grand Aumônier recommandait aux fidèles, ceux qui s'y agrégeaient pouvant bénéficier d'avantages spirituels par le moyen d'indulgences. Cette circulaire provoque la protestation de l'archevêque de Paris qui y voit une atteinte portée aux droits des évêques. En l'absence du Grand Aumônier, l'abbé Besson, secrétaire général et, depuis peu, évêque nommé de Metz, se croit auto-

- 
1. La minute de la réponse, datée du 2 avril 1823, est autographe de Jean-Marie de la Mennais, avec des corrections de la main du Prince de Croy. AFIC, 27-A-28.
  2. "Cet ecclésiastique revint plus tard en Bretagne... fut successivement recteur de Blefnais et de Vém. au diocèse de Rennes ; il se fit missionnaire et mourut évêque de Natchitoches." LAVEILLE: Op. oit. I, p. 400, n° I.
  3. LE CLERC: Note sur Monsieur Jean-Marie Robert de la Mennais, 1861, p. 45.
  4. "En août 1823, le conseil supérieur de l'association de la Propagation de la Foi, présidé par le prince de Croy, demande à tous les évêques leur coopération". (Nouvelles de l'association, III, p. 12, 1824).

risé à ce titre à répondre à l'archevêque de Paris en prenant la défense du Prince de Croy'. Mgr de Quélen riposte :

"Ce n'est pas la charge de Grand Aumônier, ni l'administration ecclésiastique qui a été confiée à un évêque que j'attaque [...] mais l'abus que l'on en fait... et je ne cesserai de m'élever, de réclamer, d'agir et d'employer tout le pouvoir qui m'a été confié."<sup>2</sup>

On voit bien, au ton de cette lettre, que l'abbé de la Mennais, vicaire général du Grand Aumônier de France, va se trouver, qu'il le veuille ou non, au coeur de la controverse. Remplaçant son supérieur parfois retenu dans son lointain diocèse, ou prenant la plume à sa demande et sous sa direction, il sera présent aux diverses étapes de ce conflit d'autorité, dans toute la période de son séjour à la Grande Aumônerie, c'est-à-dire de novembre 1822 à août 1824.

Qu'il ait été tiraillé entre sa fidélité au Prince de Croy et son amitié avec Mgr de Quélen, cela n'est pas douteux : "Quelle angoisse pour une âme comme la sienne, écrit à ce sujet Laveille'. Il commença par étudier sans parti-pris les raisons des deux adversaires et ne tarda pas à se convaincre que le droit était du côté du Prince de Croy. Dès lors sa conscience était à l'aise. Quoi qu'il en pût coûter à son coeur, il n'hésita pas à soutenir les prérogatives du Grand Aumônier?"

### L'Affaire de la Maison Royale d'Éducation

La reprise en main par l'archevêque de Paris de l'intégralité de sa juridiction spirituelle sur les Maisons Royales dépendant de la Grande Aumônerie, annoncée dans sa lettre du 27 octobre n'allait pas tarder. Trois jours après, Mgr de Quélen adresse à l'abbé Le Mée, premier aumônier de la Maison de la rue Barbette, à Paris, la lettre suivante, qui est une véritable mise en demeure :

"L'arrangement provisoire en vertu duquel Mgr le Grand Aumônier de France gouvernait au spirituel la communauté des Dames de la rue Barbette depuis ma prise de possession de l'archevêché de Paris ayant cessé, vous devez désormais vous adresser directement à moi pour tout ce qui regarde le spirituel de cette congrégation qui rentre sous le régime et le gouvernement de l'Ordinaire..."

---

1. Lettre du 17 octobre 1823, Arch. nat. 1 D IV, 5.

2. Lettre du 27 octobre 1823, Arch. dioc. de Paris, I D IV.

3. Op. cit. I, p. 400.

4. Copie de cette lettre, Arch. dioc. de Paris, I D IV, 5.

Et l'archevêque annonce son intention de faire bénéficier les Dames de la rue Barbette de sa visite pastorale prochaine, demandant aux aumôniers de bien vouloir y préparer toutes les personnes de la maison et de faire lire à la chapelle le mandement donné à l'occasion de cette visite.

Cette lettre de Mgr de Quélen, ainsi que celles adressées le même jour à Madame Delezeau, supérieure de la communauté des soeurs de la rue Barbette et au Grand Chancelier de la Maison du Roi ne pouvaient manquer de provoquer de vives réactions, et en premier lieu dans cette Maison Royale dont l'abbé Le Mée avait reçu la responsabilité. Le 8 novembre 1823, celui-ci fit un éclat, en pleine cérémonie de grand'messe : au moment du prône, le premier aumônier de la maison prononça un discours, dont Madame Delezeau rendait compte en ces termes à l'archevêque :

"Il a d'abord déploré les malheurs des scandales donnés par le procès qui existe entre deux autorités respectables ; il a ajouté [...] qu'ils allaient se soumettre et quitter à l'instant l'autel et leurs ornements, ce qu'ils ont fait [...]. C'est le feu que l'on cherche à allumer, ainsi que la division dans la maison, gémit Mme Delezeau, les dames sont scandalisées de cette conduite, mais fermes à leur devoir, quelques élèves ont pleuré et le chant du Credo a été bien altéré."

L'archevêque recommande le silence. "Mais comment voulez-vous, Monseigneur, que les élèves le gardent au parloir avec leurs parents ? répond la supérieure. La chose est impossible !".

D'ailleurs les deux aumôniers, les abbés Le Mée et Badaule ont voulu assister aux vêpres : comment leur interdire l'entrée d'une Maison royale ? On a laissé entendre à Mme Delezeau qu'elle serait destituée de son poste : elle ne pouvait l'être que pour le gouvernement des élèves, non pour celui de sa communauté ; et elle demande réconfort à l'archevêque :

"Je vous avoue, Monseigneur, que ma position est pénible, que ma santé en souffre, mais pas mon courage et ma fermeté à remplir mon devoir"

Quant à l'abbé Le Mée, comme Mine Delezeau il se trouve pris, bien contre son gré, dans ce conflit qui les dépasse l'un et l'autre ; c'est ce qu'il exprime, dans une lettre du 9 novembre 1823, à l'archevêque de

---

1. Lettre du 8 novembre 1823, Arch. dioc. de Paris, I D IV.

2. Autre lettre du 8 novembre 1823, Arch. dioc. de Paris, I D IV.



Paris qui avait été mis au courant de son refus de lire le mandement et lui avait réitéré son ordre :

"Je suis surpris, Monseigneur, et affligé de cette injonction : j'en suis affligé, parce qu'il m'est infiniment pénible de ne pouvoir exécuter vos ordres ; j'en suis surpris parce qu'il me semble toujours qu'on ne peut justement m'obliger à m'établir juge entre Votre Grandeur et Mgr le Grand Aumônier de France..."

Il n'est pas douteux qu'en l'absence du Grand Aumônier, son vicaire général ait été immédiatement informé de tout ce qui se passait. Le 11 novembre 1823, il répond à Madame Delezeau qui dans une lettre du 4 novembre précédent, lui déclarait que désormais elle ne recevrait d'ordre que de Mgr l'archevêque de Paris.

"Ainsi méconnaissant les volontés du Roi et ne tenant aucun compte de ses ordonnances, qui sont cependant le seul titre de votre administration, vous prenez sur vous de changer des usages établis [...]. Je ne puis, Madame, que vous exhorter à réfléchir sérieusement sur les conséquences d'une pareille démarche!"

Le même jour, il écrivait à l'abbé Lambert, pressenti pour donner une retraite à la Maison de la rue Barbette, de tenir l'invitation qu'il lui avait faite comme expressément révoquée, et il ajoute : "Je dois vous préciser, en même temps, qu'en vertu des ordonnances du Roi, nul n'a le droit d'exercer le ministère ecclésiastique dans les maisons de la rue Barbette, des Loges et de Saint-Denis, s'il n'est nommé par Mgr le Grand Aumônier de France et agréé par Son Excellence le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur."

Quant à ce dernier, le maréchal Macdonald, alerté par le vicaire général sur la gravité de cette situation conflictuelle dont il avait aussi reçu l'annonce par Mme Delezeau, il répondait en ces termes à l'archevêque de Paris qui, dans une lettre du 30 décembre, lui communiquait ses intentions :

"Par égard pour les hautes parties intéressées, l'amour de la paix [...] me fera un devoir de préparer un rapport impartial que je soumettrai au gouvernement de Sa Majesté aussitôt mon retour [...]. Jusque-là, il me paraîtrait sage, convenable, conciliant [...] de suspendre provisoirement votre détermination en laissant les choses *in*

---

1. Lettre du 9 novembre 1823, Arch. dioc. de Paris, I D IV.

2. Lettre autographe, Arch. dioc. de Paris, I D IV.

3. Lettre du 11 novembre 1823: copie autographe de l'abbé de la Menn Arch. dioc. de Paris, I D IV.

*statu quo* jusqu'à mon arrivée. Ce sera le premier objet qui m'occupera." "

Cependant le Prince de Croy rentrait de Strasbourg, informé par son vicaire général au sujet de l'affaire de la rue Barbette. Il allait trouver en arrivant ce mot de l'archevêque, daté du 13 novembre 1823 : "J'apprends à l'instant votre retour à Paris : vous devez croire que je suis bien empressé de vous voir et de conférer avec vous [...]. Nous devons cet exemple aux sages que rien ne scandalise et aux imprudents qui voudraient trouver dans notre conduite quelques prétextes de censure de la religion:"

Dès le 14 novembre, le Grand Aumônier donnait réponse à cette dernière lettre et aussi à celle du 30 octobre qui lui était parvenue à Strasbourg. On conçoit qu'il ne pouvait que s'élever contre la méthode de l'archevêque qui consistait, tout en protestant de ses sentiments de cordiale charité', à rompre unilatéralement et avec éclat l'arrangement, provisoire il est vrai, qui avait assuré jusqu'alors la paix :

"Je ne pense pas, Monseigneur, que nous puissions convaincre le public que nous sommes l'un et l'autre animés de l'esprit de charité jusqu'à un tel degré. Le public ne me croira jamais *cordialement* résigné aux épreuves dont vous environnez ma place, dès l'instant où le Roi a eu la bonté de penser à moi pour la remplir [...]. J'aime à croire que c'est pour me parler de quelque moyen propre à y parvenir que vous me faites l'honneur de me demander un entretien. Dans cette espérance, je suis tout à vos ordres."

Dans une lettre adressée le même jour par le Grand Aumônier au maréchal Macdonald, on apprend que les aumôniers *de* la rue Barbette ont été frappés de suspens par l'archevêque et "exclus de la Maison de la chapelle même par Madame la Supérieure générale : ainsi les volontés du Roi sont méconnues et des prêtres envoyés par Mgr l'archevêque de Paris sont substitués en quelque sorte de vive force à ceux qui seuls ont un titre légitime!"

La lutte d'influence apparaît donc bien engagée entre le Prince de Croy et Mgr de Quélen. Entre eux, après l'explication convenue, les échanges de lettres se poursuivent et le ton monte. Voici comment le Grand Aumônier répond à la lettre de l'archevêque en date du

---

1. Lettre du 10 novembre 1823, copie, Arch.dioc. de Paris, I D IV.

2. Minute aux arch. dioc. de Paris, I D IV.

3. "Non seulement dans la rigueur du précepte, mais encore dans sa perfection", selon ses propres termes.

4. Lettre du 14 novembre 1823, Arch. dioc. de Paris, I D IV.

19 novembre : c'est une réfutation en règle des thèses présentées par ce dernier.

"Si je vous ai rappelé, Monseigneur, que j'étais le successeur de M. le Cardinal de Montmorency, qui exerçait incontestablement une véritable juridiction [...] et remplissait dans toute leur étendue les fonctions *d'Évêque de la Cour*, titre que Benoît XIV lui-même donne aux Grands Aumôniers, c'est que vous paraissez ne reconnaître dans le Grand Aumônier de France aucune juridiction spirituelle proprement dite [4 Raisonner ainsi, n'est-ce pas condamner le Cardinal de Périgord aussi bien que moi et mettre en principe la question même ? [...]

Vous me parlez de l'exemption des Maisons royales : mais qui donc les dirigeait à l'origine, si ce n'est vous ? des pouvoirs spirituels donnés aux aumôniers des régiments - mais qui donc les signait, si ce n'est vous ou mon vénérable prédécesseur ? des instructions remises aux aumôniers - mais qui donc les a rédigées si ce n'est vous ? Y ai-je fait le moindre changement et ne me pardonnez-vous pas, Monseigneur, de les croire parfaitement conformes à vos *principes en matière de juridiction*, puisqu'elles sont votre ouvrage ?"

Faut-il reconnaître, sous la signature du Prince de Croy, le style de son vicaire général ? C'est ce qu'affirme Laveille : "Nous avons sous les yeux un dossier rédigé en entier par le Grand Vicaire. Il se compose de mémoires au Roi et de lettres adressées à l'archevêque de Paris au nom du Grand Aumônier. La netteté d'esprit de l'abbé Jean, sa rigueur de dialectique, son habileté à manier la langue éclatent dans ces pages. La discussion est d'ailleurs fort courtoise".

Mais l'argument fondamental de l'archevêque de Paris, celui qu'il avait exposé à l'abbé Besson, était justement qu'il s'était toujours "fait une obligation de réunir en sa personne les pouvoirs de l'Ordinaire à ceux qui lui étaient donnés d'ailleurs". Son correspondant ne l'ignore pas. Et le Grand Aumônier de citer une lettre de ce même cardinal de Périgord, écrite lors de l'érection du Chapitre de Saint-Denis (et rédigée par l'abbé de Quélen; alors vicaire général):

"L'intention de Sa Majesté a été ... que les personnes qui le composent fassent partie du clergé de la Cour dont le Grand Aumônier est le chef *spirituel*" ; Sa Majesté a voulu que "cet éta-

---

L Lettre du 30 novembre 1823, copie, Arch. dioc. de Paris, I B I 2.

2. Op. cit. I, p. 400.

blissement soit à l'abri de toutes difficultés et discussions". "Eh bien, Monseigneur, poursuit-il, est-ce là agir avec le *concours exprès* de l'autorité diocésaine ? Est-ce là lui demander une concession formelle ? ou plutôt n'est-ce pas refuser formellement celle qu'elle s'empressait d'offrir ?"

Il semble difficile d'échapper à la rigueur de ce raisonnement.

La lettre du Grand Aumônier est un véritable mémoire de dix grandes pages qui réfute d'abord victorieusement quelques critiques de l'archevêque de Paris, par exemple, le reproche relatif au mandement de Carême à faire lire dans les chapelles de sa juridiction : "Je recommande aux militaires de se conformer à la discipline des diocèses où ils se trouvent, ce qui ne s'était pas fait avant moi..." ; mais la fin de la lettre s'attache à présenter quelques réflexions sur le fond du problème, qu'il importe de régler puisque Mgr de Quélen vient de rompre les "arrangements" pris ensemble il y a dix-huit mois sans que le Grand Aumônier ait manqué à aucune des conditions dont étaient convenus les signataires de l'accord.

La première question est celle-ci : *qu'est-ce qu'une juridiction légitime* ? Pour Mgr de Quélen, c'est celle qui s'exerce en vertu d'un titre authentique. Le Grand Aumônier répond :

"Le droit de juridiction, comme tous les autres droits, est souvent fondé sur la simple possession [...]. Or, dans le cas présent, la possession en ma faveur remonte à l'origine des Maisons Royales." Ici, le Prince de Croy se montre d'une précision irréfutable : "Les droits que je réclame jusqu'au moment où, par votre nomination à la coadjutorerie de Paris, vous eûtes l'assurance de succéder sur ce siège à Son Eminence le Cardinal de Périgord : ces faits, vous le savez, Monseigneur, sont hors des atteintes du doute et de l'incertitude".

La deuxième question porte sur le *contenu* de la juridiction : l'archevêque de Paris revendique la juridiction spirituelle à laquelle il donne une visée globale. Le mot de juridiction, répond le Grand Aumônier, fait ici une équivoque qu'il est essentiel d'expliquer ; il s'agit, en ce qui concerne les Maisons royales, de trois espèces de droits très distincts : celui de nomination des aumôniers : "Il appartient au Roi comme patron" ; le droit de visite ou d'administration intérieure : "Il ne peut s'exercer que par ceux à qui le Roi le donne, d'après le concile de Trente" ; enfin le droit d'approbation pour l'administration des sacrements : "Ce droit m'appartient, d'après la possession que vous avez

---

I. Citation d'une lettre du 14 janvier 1817, Arch, dioc. de Paris, 1 I) IV.

vous-même établie ; mais... je consens pour la tranquillité des consciences et le bien de la paix [...] à ce que vous l'exerciez, comme vous l'avez fait depuis dix-huit mois".

Ainsi, "pour le bien de la paix", le Grand Aumônier propose le rétablissement d'un accord qui, dit-il à l'archevêque de Paris, "a subsisté longtemps sans que vous ayez trahi aucun de vos devoirs ni sacrifié aucun de vos droits".

Cette longue lettre n'allait pas clore la discussion : le 8 décembre 1823, le Prince de Croy reçoit de Mgr de Quélen un certain nombre d'observations auxquelles il répond "en peu de mots", selon son expression, dans une lettre en sept points qui s'étend sur autant de pages et est datée du 27 décembre. Le troisième point mérite d'être mentionné car Mgr de Quélen prétendait que les pouvoirs donnés par l'autorité diocésaine aux prêtres dépendant de la Grande Aumônerie étaient tout ensemble "*tacites et exprès, cachés et formels*". Mais le prince de Croy répond par un argument de poids en prenant l'exemple même de l'archevêque, alors qu'il n'était que simple vicaire général du Grand Aumônier d'alors, le cardinal de Périgord, archevêque de Reims : dans un rapport adressé au Roi, le 14 février 1816, celui-ci revendiquait pour l'abbé de Quélen, son vicaire général, la faveur du Roi en raison de son "travail assidu pour la surveillance des établissements placés sous la juridiction de la Grande Aumônerie : l'hospice des Quinze-Vingts, les Maisons Royales de St-Denis et des Orphelines de la Légion d'Honneur". Il n'était pas question alors de la juridiction de l'archevêque de Paris ! "Ainsi, conclut le Prince de Croy, vous le voyez, Monseigneur, vos principes d'alors n'étaient point vos principes d'aujourd'hui, et vos opinions ont changé avec votre position et vos intérêts ; mais je n'insisterai pas davantage sur ce point".

L'archevêque de Paris maintenait toutes ses prétentions : le Prince de Croy lui répond, en terminant sa lettre, par un appel à la modération :

"Est-ce donc par des voies semblables que se terminent les discussions entre deux Evêques ? Ne serait-ce pas plutôt en imitant ces vénérables Pontifes qui [...] se sont eux-mêmes interdit, en quelque sorte, la volonté de corriger et de reprendre dans certains établissements sur lesquels il avaient néanmoins des droits inaliénables ? Voilà nos modèles, Monseigneur ; je tourne vers eux mes regards affligés par des exemples bien différents;"

---

1. Lettre du 30 novembre 1823, copie : Arch. dioc. de Paris, I D IV.

2. Lettre du 27.12.1823, signée du Grand Aumônier. Arch. dioc. de Paris, I D IV.

## L'affaire de la Chapelle expiatoire

Mais le conflit, non apaisé par ces échanges épistolaires, allait rebondir à propos d'une nouvelle affaire : celle de la bénédiction, par le Grand Aumônier, de la Chapelle expiatoire de la rue d'Anjou. On appelait ainsi l'oratoire que Louis XVIII avait fait construire dans le cimetière de la Madeleine, à l'emplacement des tombes où avaient été inhumés en 1793 les corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette'. Par ordonnance du 15 janvier 1824, la chapelle fut ouverte au culte et, le 20 janvier, le Grand Aumônier de France en faisait la bénédiction ; le lendemain, il y célébrait un service funèbre.

Aussitôt, l'archevêque de Paris proteste contre cet acte, l'estimant "contraire au droit de l'Ordinaire et aux règlements du diocèse" et, s'élevant d'avance contre la nomination qui pourrait être faite d'ecclésiastiques pour desservir la chapelle, il déclarait qu'il leur interdirait d'y célébrer la messe. Il envoie copie de cette protestation au curé de la Madeleine, vicaire général, sur la paroisse duquel se trouvait la chapelle.

Le 22 janvier, l'archevêque est informé par le Comte de Corbière, ministre de l'Intérieur, que la chapelle expiatoire de la me d'Anjou était érigée en Chapelle Royale, par ordre de Sa Majesté ; il précise aussitôt, dans sa réponse, sa ferme intention d'y maintenir, quoi qu'il puisse lui en coûter, tous les droits de sa juridiction spirituelle.

Apprenant ces querelles, le roi Louis XVIII donne l'ordre, le 25 janvier, de suspendre le service divin dans la chapelle. Mais la duchesse d'Angoulême souffrait de se voir ainsi privée du bonheur d'assister à la messe dans cette chapelle si chargée pour elle de souvenirs et d'émotion. Le 27 janvier, l'archevêque de Paris lui fait parvenir une lettre qui donne les motifs de sa décision ; néanmoins il se montre disposé à offrir les pouvoirs qui lui seraient demandés :

"Que Madame me donne ses ordres, et les prêtres qu'elle aura désignés recevront toutes les facultés nécessaires pour le temps et le mode qu'elle déterminera."

En conséquence, par une lettre du 2 février 1824, le comte de Villèle demande, au nom de la duchesse d'Angoulême, les pouvoirs pour deux prêtres affectés au service de la Chapelle expiatoire. Mais cette procédure méconnaissait totalement les revendications du Grand Aumônier, qui affirme hautement, s'adressant au président du conseil des

---

1. Le roi Louis XVI est mort sur l'échafaud le 21 janvier 1793. La reine Marie-Antoinette subit le même sort le 16 octobre 1793.

2. Lettre au Roi, 22 janvier 1824; copie Arch. dioc. de Paris, I D IV.

Ministres, que l'ordonnance érigeant en "chapelle royale" la Chapelle expiatoire entraînait pour lui le pouvoir de juridiction. Quant à l'archevêque, il prévenait Villèle des difficultés qui risquaient de renaître : "Il se pourrait que le Grand Aumônier eût la prétention d'ordonner, dans la chapelle, la lecture de son mandement pour le Carême et qu'il voulût le faire afficher [...]. Je dois avertir que je ne pourrais le souffrir en silence".

Pour mettre fin au conflit, le Roi consulte les pairs ecclésiastiques. L'un d'eux, le cardinal de Bausset prépare un projet d'accommodement, daté du 3 février 1824: ce projet donnait d'abord satisfaction au Grand Aumônier en lui reconnaissant les droits d'un "Évêque de la Cour". "Personne n'ignore, affirmait-il, que le Grand Aumônier de France est le chef de la chapelle royale, le supérieur du clergé qui la compose et, pour tout dire en un mot, le seul *Évêque de la Cour* et le *propre pasteur* du Roi, en quelque lieu du royaume que Sa Majesté se trouve".

Par une lettre du 5 février adressée au comte de Villèle, le Prince de Croy lui fait reproche d'avoir abusivement reconnu, en s'adressant à l'archevêque de Paris au nom du Roi, pour "demander les pouvoirs" au bénéfice des prêtres de la chapelle expiatoire, les droits de l'Ordinaire, au détriment de ceux du Grand Aumônier. La réponse du comte nous intéresse car elle met en cause l'abbé de la Mennais :

"Votre Excellence a désiré que j'entende son Grand Vicaire et je l'ai fait. Il m'a indiqué comme un des meilleurs moyens de lever toutes les difficultés, que M. l'archevêque de Paris fût invité à adresser ses pouvoirs pour les deux aumôniers au Roi lui-même ou à Madame. J'ai invité M. l'archevêque à le faire en me renfermant strictement dans les termes dont s'était servi M. le Grand Vicaire."<sup>2</sup>

La bonne volonté du comte est entière et il lui semble que tous les droits ont été réservés, l'archevêque et le Grand Aumônier ayant, l'un et l'autre, déposé leur protestation et défendu leur droit de juridiction. Le Prince de Croy, inquiet, demande cependant à Villèle de signaler à l'archevêque qu'il y a eu méprise dans la formulation de la requête, "afin de prévenir toutes les inductions qu'il pourrait en tirer".

Labbé Le *Mée* avait été touché par le conflit dans la maison de la rue Barbette ; l'abbé Le Clerc, supérieur des Petits Clercs du chapitre de

---

1. Lettre du 3 février 1824, brouillon, D.U. Arch. dioc. de Paris.

2. Lettre du 6 février 1824, Arch. dioc. de Paris.

3. Lettre du 9 février 1824, Arch. dioc. de Paris.

Saint-Denis le fut également'. Sur les conseils de l'abbé de la Mennais, il avait demandé des pouvoirs à l'archevêque de Paris pour son séminaire, qui comptait un certain nombre de diocésains de Paris. Mgr de Quélen les lui refusa, disant : "Je ne souffrirai pas qu'il y ait dans mon diocèse un séminaire qui ne soit uniquement et complètement sous ma juridiction". L'archevêque reprit donc ses séminaristes qui figuraient parmi les petits clercs, et il dut leur accorder des bourses équivalentes ; l'abbé Le Clerc donna sa démission et fut nommé aumônier dans une chapelle royale, sous la juridiction du Grand Aumônier'. Quant aux petits clercs, ils furent désormais dirigés par M. l'abbé de Rauzan, supérieur des Missionnaires de France, qui avait des pouvoirs de Grand Vicaire, pour sa congrégation.'

A partir de mars 1824, nous l'avons dit, l'abbé de la Mennais n'est plus vicaire général de la Grande Aumônerie mais, nommé vicaire général de l'archevêque de Rouen, il reste à Paris et se tient au courant des travaux du cardinal de Bausset, chargé de proposer les termes d'un accord entre les deux autorités en conflit.

Le cardinal en était venu aux conclusions suivantes, en ce qui concerne la situation juridique de "quelques institutions récentes, créées depuis la Révolution" : à Saint-Denis, église et chapitre seraient exempts de la juridiction de l'archevêque de Paris ; pour les Maisons de la Légion d'honneur, le Grand Aumônier continuera à exercer la surveillance et l'administration, à nommer chapelains et aumôniers, mais ceux-ci demanderont à l'archevêque les pouvoirs spirituels. Quant aux chapelles royales, celles qui ont été fondées par le Roi seront sous la juridiction du Grand Aumônier. Il en réglera le service, présentera à la nomination du Roi aumôniers et chapelains, mais ceux-ci auront à solliciter de leur Ordinaire les pouvoirs d'administrer les sacrements. Sur ce dernier point, le cardinal de Bausset donnait raison à l'archevêque de Paris.

Le Grand Aumônier, malgré une large reconnaissance de ses droits, réclamait plus encore : la juridiction sur les écoles et les clercs attachés à la chapelle royale et au chapitre de Saint-Denis, sur les aumôniers de l'armée et de la marine, des hôpitaux et des prisons, enfin sur les religieuses qui desservaient les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

- I. A propos des aumôniers de la rue Barbette, l'abbé Le Clerc note : "Il (le Grand Aumônier) avait nommé trois aumôniers à la maison de la Légion d'honneur... L'archevêque les interdit aussi tous les trois et faisait desservir la maison par des prêtres diocésains. Le Grand Aumônier envoyait les aumôniers interdits dire la messe aux Quinze-vingts dont la juridiction ne lui était pas contestée".
2. Mais c'était précisément la Chapelle Expiatoire et le conflit l'y poursuivait bientôt.
3. L'ordonnance portant nomination de l'abbé de Rauzan aux fonctions de supérieur des Clercs en remplacement de l'abbé Le Clerc, démissionnaire, est du 1.01.1824. Arch. nat. F19 1773 B.



Mais la mort du cardinal de Bausset, survenue en juin 1824, interrompt les discussions.

Le 9 août 1824, le comte de Villèle, au nom du Roi, prie le cardinal de la Fare, archevêque de Sens, de préparer, avec l'archevêque de Besançon et l'évêque d'Autun, une nouvelle transaction. Mais tout est remis en cause par la mort de Louis XVIII, survenue le 16 septembre 1824.

Après le départ définitif de l'abbé de la Mennais de la Grande Aumônerie, fin août 1824, la querelle de juridiction se poursuit, traduite par des incidents lors des obsèques du Roi, puis à l'occasion du renouvellement des pouvoirs des aumôniers.

Mais le 25 janvier 1826, le Roi veut y mettre fin en approuvant un règlement préparé par Mgr Frayssinous, nouveau ministre des Affaires ecclésiastiques, avec l'accord de l'archevêque de Paris. Le Grand Aumônier de France n'avait pas même été consulté pour cet accord, qui consacrait les thèses de Mgr de Quélen.

Le Prince de Croy protesta, offrit vainement sa démission et s'inclina, par déférence pour le Roi ; mais il récusait bien des termes du règlement de 1826, et d'autres conflits de juridiction surgirent dans les années suivantes.

Après son départ de la Grande Aumônerie, l'abbé de la Mennais avait gardé des contacts avec ses anciens collaborateurs. S'il ne vit pas la fin de la querelle, on en trouve cependant trace dans sa correspondance. Le 19 février 1826, il écrit de Rennes à un ami resté à Paris :

"L'évêque d'Hermopolis vient de *signifier* aux évêques le règlement définitif intervenu dans les discussions de la Grande Aumônerie, règlement dans lequel le Roi décide des questions toutes spirituelles, comme auraient pu le faire Henri VIII et Élisabeth ; lisez l'art. 7. Après cela, il ne reste qu'à prêter le Serment de *Suprématie* !"<sup>2</sup>

---

1. "Règlement sur les fonctions du Grand-Aumônier de France, considérées dans leurs rapports avec la juridiction des Ordinaires", publié par LIMOUSIN-LAMOTHE : Op. cit. I, p. 210-213.

2. AFIC, 7-A-34. Cette lettre à un correspondant non identifié s'adresse en même temps à Félicité, qui vraisemblablement loge avec lui : il pourrait s'agir de l'abbé Gerbet. - L'article 7 stipule que "tous les pouvoirs accordés par l'Ordinaire aux ecclésiastiques désignés par les art. 5 et 6 cessent du moment que la révocation de leur brevet de nomination est notifiée à l'évêque par le Grand Aumônier".

Dans une autre lettre à son ami parisien, datée du 5 avril 1826, l'abbé de la Mennais donne son opinion sur le contenu de cet article et sur l'ensemble du règlement :

"Je ne partage pas vos idées au sujet des arrangements dont vous m'avez parlé, quoique j'approuve la chose même". Et il ajoute : "Vous remarquerez P que le Ministre, en donnant aux Evêques communication officielle de ce qu'il appelle un *règlement définitif* ne leur demande point leur acquiescement ; c'est une décision qu'il leur notifie. En second lieu, qu'est-ce que ce règlement ? Quelle autorité une commission d'Evêques avait-elle pour le faire et le rendre définitif ? Aucune. Et le ministère ? Aucune. Et le Roi ? Aucune. Depuis quand le Souverain aurait-il de droit [...] *de régler* qu'on prendra des pouvoirs, qu'on n'en prendra pas, dans tel ou tel cas ?<sup>1</sup>

Au ton et au contenu de ces lettres, on mesure à quel point l'ancien vicaire général du Grand Aumônier s'était engagé dans la discussion et la querelle que le Règlement en question avait pour rôle d'apaiser définitivement.

L'abbé de la Mennais avait été mêlé sans le vouloir au conflit de juridiction dans lequel était impliqué son supérieur immédiat. Il en avait également souffert en raison de son amitié avec Mgr de Quélen.

On peut aussi penser qu'en perdant, pour des raisons indépendantes de sa volonté, un vicaire général efficace dans son action et dévoué à ses intérêts, le Prince de Croy manquait une bonne chance de maintenir ses droits relatifs à la juridiction spirituelle. En effet, la proposition faite par le cardinal de Bausset était favorable au Grand Aumônier. Si l'abbé de la Mennais était resté en fonction, il eût sans doute insisté pour que cette déclaration servît de base aux accords définitifs.

---

1. AFIC, 7-A-35.

#### IV - TRIBULATIONS DE L'ABBÉ LE MÉE

Parmi les prêtres du diocèse de Saint-Brieuc que nous avons retrouvés à la Grande Aumônerie figure Jacques Le Mée, particulièrement cher au coeur de l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Lorsque celui-ci était vicaire capitulaire à Saint-Brieuc, il avait remarqué parmi les aspirants au sacerdoce un jeune homme, de condition modeste, qui figurait parmi les boursiers au séminaire que dirigeait l'abbé Vielle. Soucieux de le faire bénéficier d'une formation plus approfondie, il s'était chargé pour lui des frais de voyage à Paris et de la pension à Saint-Sulpice'. Le jeune homme avait bien répondu aux espoirs de son bienfaiteur et, devenu prêtre, avait été adjoind à l'abbé Vielle, comme professeur au séminaire.

Quelques années plus tard, en 1820, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, nommé vicaire général de Mgr de la Romagère, se voit contraint de donner sa démission, et il est remplacé dans son poste le 31 janvier 1821, par l'abbé Richard, ancien principal du collège de Tréguier. Les méthodes de gouvernement de l'évêque avaient provoqué nombre de mécontentements dans le diocèse. Quand il voulut nommer un second vicaire général, il se heurta de la part des prêtres à plusieurs refus, de telle sorte qu'il proposa la charge à l'abbé Le Mée, alors âgé de vingt-huit ans. Celui-ci, en acceptant la place de vicaire général, dont son ancien protecteur venait d'être exclu, avait bien conscience de se placer dans une situation délicate vis-à-vis de l'abbé de La Mennais, et il le lui exprima dans sa correspondance. Mais celui-ci ne lui en tint pas rigueur et continua de l'aider de ses conseils.'

liabbé Le Mée ne pouvait donc pas rester insensible aux soupçons de Mgr de la Romagère contre l'abbé de La Mennais, devenu vicaire général du Grand Aumônier de France, et surtout aux attaques calomnieuses qui figurent, nous l'avons vu, dans ses lettres ou mémoires adressés à Paris, lors de l'affaire des nominations de l'abbé de la Motte-Rouge ou de l'abbé Le Maître. L'évêque de Saint-Brieuc s'était probablement entretenu de ces questions avec son vicaire général, l'abbé Le Mée, car celui-ci, le 28 mars 1823, n'hésite pas à écrire au Grand Aumônier, pour prendre la défense de l'abbé de La Mennais :

"Mgr l'évêque de St-Brieuc a dû vous envoyer une lettre qui contient, entre autres choses, cette proposition étrange : *Ce fut au point de mander à M. l'abbé Le Mée [...] qu'il se déshonorerait, s'il acceptait la place de Grand Vicaire, après que lui, La Mennais, avait été destitué*".

---

1. Cf. note autographe de l'abbé de la Mennais, 26-B-4, AFIC.

2. Cf. LAVEILLE : Op. cit. I, p. 404 et n° 2.

Or cette inculpation, Monseigneur, est entièrement opposée à la vérité. Jamais M. l'abbé de la Mennais ne m'a écrit ni ne m'a dit rien de semblable. Il est vrai que, dans le temps, il m'adressa une lettre où, me témoignant un vif intérêt, il avouait franchement que mon sort était à plaindre. Mais le terme *déshonorer* ne s'y trouvait pas. Du reste je n'en communiquai le contenu ni à Monseigneur, ni à aucun des ennemis de M. de la Mennais, avec lesquels je n'ai jamais voulu avoir d'intimité."

Les relations confiantes de l'abbé Le Mée envers l'abbé de la Mennais se poursuivent : le vicaire général de St-Brieuc recourt à son protecteur pour la solution de questions administratives relevant de la Grande Aumônerie', mais il lui expose en même temps toute la difficulté de sa situation et lui lance un appel :

"Je vous remercie aussi bien sincèrement de l'intérêt que vous daignez prendre à ma position [...]. Je ne serais pas Taché d'en être tiré, si c'était la volonté de Dieu, au contraire [..]. Une destitution me procurerait cet avantage. Si vous connaissez quelque moyen de me l'attirer, vous pouvez en user ; vous me rendrez service."

Nous n'avons pas la réponse de l'abbé de la Mennais à cette lettre, mais son sens ne fait pas de doute car, le 19 juillet suivant, l'abbé Le Mée annonce au vicaire général du Grand Aumônier qu'il a donné sa démission de sa charge et il conclut :

"Je suis aussi calme que si rien n'était arrivé. Quand je dis, *calme*, j'entends parler de ce qui m'est personnel. Car je vous avoue que l'état du diocèse m'afflige beaucoup. Plaise au Seigneur de mettre fin à ses maux le plus tôt possible Pm

L'abbé Le Mée réside toujours à Saint-Brieuc, et assiste à l'office à la paroisse Saint-Michel. Dans une lettre du 29 juillet 1823, il fait part à l'abbé de la Mennais de ses difficultés : l'abbé Richard, vicaire général, avait assuré qu'il se démettrait de ses fonctions et a même offert sa démission ; il a maintenant changé d'avis et prenant le parti de l'évêque, il reproche à l'abbé Le Mée d'avoir renoncé à sa charge. D'autres ecclésiastiques sont envoyés par Monseigneur pour ramener le jeune prêtre à son poste.

---

1.26-B-10, n° 6505, copie AFIC.

2. Lettre du 5 mai 1823, concernant la paroisse de Plceno, 26-B-8, AFIC.

3. Id. AFIC.

4. Lettre du 19 juillet 1823, 26-B-9, AFIC.

Cette lettre est une réponse à celle de l'abbé de la Mennais, datée du 26 juillet 1823. Au mois d'août, conformément aux accords qu'il a passés avec le Grand Aumônier, Jean-Marie de la Mennais retourne en Bretagne, pour visiter ses écoles et participer à la retraite des Frères. Il se rend, à cette occasion, à Saint-Brieuc et prend contact avec l'abbé Le Mée ; celui-ci ne peut demeurer longtemps dans la ville épiscopale. L'abbé de la Mennais lui propose une place d'aumônier de la Marine, qui l'éloignerait du diocèse pour quelque temps. Le 25 août 1823, de Saint-Brieuc, le vicaire général du Grand Aumônier s'adresse à l'abbé de Poulpiquet, vicaire général de Quimper :

"Monsieur l'abbé Le Mée étant destiné à devenir aumônier de la Marine à Brest, se rend à Morlaix pour attendre sa nomination officielle : la cause de ce départ précipité est l'espèce de persécution dont il est l'objet, depuis qu'il a renoncé à être grand vicaire dans le malheureux diocèse de St-Brieuc : je vous prie de l'accueillir avec bienveillance : c'est un prêtre d'un rare mérite et d'une vertu plus rare encore [...]. Tout ici est bouleversé, et quand on est témoin de ce qui s'y passe, on ne peut que gémir et pleurer"

A son retour à la Grande Aumônerie, l'abbé de la Mennais trouve une lettre de l'abbé Le Mée qui lui confie ses problèmes : il habite chez les religieuses de l'hôpital de Morlaix, logeant dans l'appartement de l'aumônier qui le lui a cédé pour quelque temps ; mais cela ne peut durer. Il a reçu du chanoine Le Sage, du chapitre de Saint-Brieuc, une lettre de reproches.

Inquiet de toutes ces menaces, le pauvre abbé joint un tableau de ses rapports avec l'Évêque de Saint-Brieuc, destiné à être soumis à Mgr le Grand Aumônier et il implore une réponse avant le 19 septembre.'

Mais, dès le 18, il s'empresse de transmettre à l'abbé de la Mennais des nouvelles importantes :

"Dans la nuit du vendredi au samedi de la semaine dernière, Mgr a été frappé d'une maladie très sérieuse [...]. Voici ce qu'on me marque sur son état d'hier : "Le prélat est très dangereusement malade" ; et l'abbé Le Mée d'ajouter cette réflexion : "Dieu voudrait-il par lui-même mettre fin à nos longs malheurs ? Ce serait une bien grande miséricorde?"

Concernant sa nomination comme aumônier de la marine, il avoue ses craintes de ne pouvoir remplir ce ministère ; il s'inquiète aussi de

---

1. Lettre autographe, Archives diocésaines de Quimper.

2. Lettre du 2 septembre 1823, if 6507, AFIC.

savoir ce qu'est devenue sa demande en exemption de la juridiction de Monseigneur : "Je n'ai point entendu, dit-il, gronder les foudres dont M. Le Sage me menaçait".

A peine a-t-il cacheté sa longue lettre du 18 septembre que l'abbé Le Mée "ouvre le paquet pour donner de nouveaux détails sur la maladie de Monseigneur et sur son état actuel : [...]. M. Besson et M. Le Pouliquen ont dit qu'il n'avait pas de vie pour huit jours"!

Mais, quelques jours après, une autre lettre de l'abbé Le Mée, datée de Morlaix, parvient à l'abbé de la Mennais :

"Mgr va mieux, et il paraît être hors de danger. Sans doute qu'il ne sera pas plus disposé maintenant à abandonner sa crosse, qu'avant sa maladie. Nous voilà donc encore dans le même état que précédemment. Ainsi, Monsieur l'abbé, vous pouvez exécuter les desseins de votre bienveillance envers moi quand il vous plaira. Le plus tôt sera le mieux."

Hélas ! pour l'abbé Le Mée , son installation à la rue Barbette était à peine terminée qu'il allait être entraîné, bien involontairement, dans la querelle entre l'archevêque de Paris et le Grand Aumônier. Dès le 30 octobre 1823, il se retrouve, nous l'avons vu, en première ligne, lorsque Mgr de Quélen lui annonce qu'il place sous sa juridiction spirituelle la maison d'éducation de la Légion d'Honneur ; et le 8 novembre suivant, il prend position publiquement en refusant de lire le mandement de l'archevêque et en attendant les ordres du Prince de Croy.

Il est facile de deviner l'état d'esprit des aumôniers interdits de culte par l'archevêque, dans la chapelle de la rue Barbette, et s'en allant célébrer dans celle des Quinze-Vingts, dont la juridiction n'était pas contestée au Prince de Croy. Pour l'abbé Le Mée surtout, ce conflit nouveau ajoutait son poids à celui qu'il venait de vivre avec Mgr de la Romagère. Son âme en était tourmentée.

Il s'en ouvre, quelque temps plus tard, à l'abbé de la Mennais dans une lettre qu'il lui adresse à Paris, le 13 février 1824, alors que le vicaire général du Grand Aumônier se prépare à partir en Bretagne, d'abord pour visiter ses Frères, ensuite pour prendre part, nous le verrons, aux élections de députés dans le département : "Je croirais pécher, écrit

---

1. Lettre de Morlaix, 18 septembre 1823, 26-B-10, 6508, AFIC.

2. Lettre du 20 septembre 1823, copie ; 26-B-10, 6508, AFIC.

3. Lettre du 25 septembre 1823, copie, 26-B-10, if 6510, AFIC.

l'abbé Le Mée, contre la bienveillance dont vous m'avez honoré, et l'intérêt que vous m'avez porté si je ne vous instruais pas des nouvelles aventures qui me sont arrivées".

L'abbé raconte qu'ayant écrit à l'évêque de Saint-Brieuc pour les vœux de bonne année, il en a reçu d'abord une réponse "dure et mortifiante" : mais, ayant accepté ses explications, l'évêque lui annonce que les censures sont révoquées et qu'il le convoque dans le diocèse pour la fin du mois de mars ; il sera placé dans la région de Dinan.

"Voilà où j'en suis, ajoute-t-il ; je prends le parti de me rendre aux ordres qui me sont enjoins".

L'abbé Le Mée ouvre son cœur à l'abbé de la Mennais :

"Je sais à qui je parle. J'ajoute donc que j'ai éprouvé aussi des agitations intérieures ; l'histoire de Jonas m'a frappé' [...]. Il paraît que le bon Dieu ne me veut plus ici. S'il m'y voulait, me mettrait-il dans de telles entraves du côté de St-Brieuc ? [...]. Je suivrai donc ma destinée."

Sa résolution étant prise, l'abbé Le Mée souhaite la communiquer au vicaire général du Grand Aumônier avant son départ pour la Bretagne ; il avoue aussi son embarras face à l'abbé de la Mennais :

"Je craignais d'ailleurs de ne pas bien m'énoncer de vive voix ; et, pour rien dissimuler, j'étais intimidé" ; et il proteste de sa reconnaissance pour tous les services dont il lui est redevable "en particulier durant ces grands troubles"?

Ainsi, après tant d'aventures, l'abbé Le Mée rentre dans le diocèse de Saint-Brieuc. Il reçoit de Mgr de la Romagère l'ordre de se rendre à l'école ecclésiastique de Dinan. Sans doute se sent-il mis à l'écart et est-il incertain de son sort ; ses angoisses du moins sont passées et il a retrouvé la paix : "Me voilà à Dinan, écrit-il à Mlle Le Loutre : j'ignore pour combien de temps. Pour autant de temps qu'il plaira à Dieu [...]. Le

---

I. Dans ses *Mémoires*. LE SAGE, bien renseigné par ses amis de Morlaix, note, en parlant de l'abbé Le Mée : "Il y arriva déconcerté, inquiet, rêveur, avec tout l'air d'un Jonas fuyant devant le Seigneur". Op. cit., Arch. dioc. de St-Brieuc, copie AFIC, II, p. 260.

2. Lettre autographe, 13 février 1824, 26-B-11, AFIC.

principal, c'est que maintenant l'intérieur est calme et cette paix si désirable m'avait quitté depuis longtemps."

Les tribulations de l'abbé Le Mée avaient cessé : quelque temps plus tard, Mgr de la Romagère l'appelait de nouveau à son conseil, en qualité de vicaire général.'

---

1. Lettre du 12 avril 1824, autographe, 26-B-23, no 6523, AFIC.

2. Cf. la lettre du 5 février 1825 adressée par l'évêque au Grand Aumônier (voir ci-dessus, chap. II), qui porte, en post scriptum : "le maintiens M. l'abbé Le Mée dans la place de vicaire général, non pas comme titulaire : il l'était il y a deux ans, mais on parvint à lui faire donner sa démission LI. Sa rentrée dans mon conseil fermera entièrement la plaie de la petite révolution de Saint-Brieuc" Arch. nat. F 19 908 B.



## V - LA NOMINATION DES ÉVÊQUES

De toutes les responsabilités attachées à la fonction du Grand Aumônier, la plus importante pour l'avenir de l'Église de France est, sans conteste, celle de présenter à la nomination du Roi les futurs titulaires de sièges épiscopaux. Depuis le concordat de 1516, conclu par François I<sup>er</sup> avec le Saint-Siège, le roi de France avait le privilège de nommer les évêques, auxquels était ensuite conférée par le pape l'institution canonique. Le concordat de 1802, dans son article 16, reconnaît au premier consul de la République française "les mêmes droits et prérogatives dont jouissait l'ancien gouvernement".

Tous les biographes de Jean-Marie de la Mennais ont noté à juste titre que son passage à la Grande Aumônerie fut marqué essentiellement par sa participation à cette tâche essentielle de son supérieur immédiat :

"Le Prince de Croy, écrit Laveille, ne tarda pas à reconnaître ses qualités d'administrateur. De très bonne heure, il l'associa à sa fonction la plus importante, la nomination des évêques".

Et le biographe avance le nombre de "quarante prêtres environ que M. de la Mennais fit présenter pour l'épiscopat".

Cette dernière affirmation demande une explication. Le concordat de 1802 avait décidé l'érection, sur le territoire de la République, de soixante sièges épiscopaux, soit dix archevêchés et cinquante évêchés. Mais après les traités qui mettent fin aux guerres de l'Émpire, dix de ces sièges n'appartenaient plus au territoire français dans ses nouvelles frontières'. Dès le début de la Restauration, certains voulurent obtenir de Rome la suppression du concordat signé par Bonaparte et, en même temps, une augmentation du nombre des sièges épiscopaux en France. Les tractations aboutirent à ce qu'on a appelé le "*concordat de 1817*", qui stipulait, entre autres changements, le maintien des sièges existants et le rétablissement de quarante-deux autres évêchés d'avant la Révolution, soit un total de quatre-vingt-douze sièges. Mais cet accord fut remis en question par les ministres du Roi qui voulurent soumettre aux Chambres un projet de loi sur les dispositions du concordat. Il fallut donc reprendre les négociations avec Rome : elles aboutirent en 1822. La bulle *Paternae caritatis*, promulguée par le pape Pie VII le 6 octobre 1822, reprend l'historique de l'affaire et en fait connaître les

---

1. Op. cit. I, p. 401.

2. Ce sont les sept sièges dépendant de l'archevêché de Malines dans le royaume des Pays-Bas, auxquels s'ajoutent les évêchés de Chambéry et de Nice, dans le royaume de Piémont-Sardaigne.

conclusions'. Le nombre des sièges épiscopaux est réduit à quatre-vingts, soit trente nouveaux diocèses seulement. Cependant six de ces trente sièges avaient été érigés dès 1821, le Roi, cédant aux pressantes sollicitations des fidèles ayant autorisé la publication des bulles de six évêques qui avaient reçu du pape l'institution canonique. Il restait donc, à la fin de l'année 1822, époque à laquelle l'abbé de la Mennais arrive à la Grande Aumônerie, vingt-quatre sièges à pourvoir.'

Pendant la durée du séjour de Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie, soit de novembre 1822 au 26 août 1824, du fait des vacances de sièges par décès, démission ou translation, dix autres sièges furent pourvus, soit deux translations et huit nominations. Enfin il est établi que six autres nominations d'évêques, dont quatre in *partibus infidelium*, relèvent de cette même période. On arrive ainsi à un total qui justifie l'assertion de Laveille.<sup>o</sup>

Sur les nominations de cette période, quelques renseignements ont pu filtrer, provenant parfois des prêtres bretons attachés à la Grande Aumônerie. Ainsi l'abbé Le Clerc raconte :

"J'arrivai à Paris au moment où (le vicaire général) venait de se lever ; il me dit : je suis tard à me lever, parce que j'ai passé la nuit à faire des évêques ; j'en ai nommé 22, du nombre duquel trois Bretons ; devinez qui ? Je devinai Monseigneur de Lesquen ; les deux autres étaient Monseigneur Poulpiquet, pour Quimper, et Monseigneur Caron, je crois, pour Nevers. Dans cette fournée étaient aussi Monseigneur de Janson, de la société des Missionnaires de France, et Monseigneur Tharin, sulpicien?"

S'il n'est pas facile, dans ce domaine délicat, de tracer les limites de l'action de l'abbé de la Mennais, vicaire général du Grand Aumônier, on peut toutefois apprécier son importance dans quelques nominations ou

---

J. Le texte de la bulle pontificale est publié dans *L'ami de la Religion et du Roi* le 6 novembre 1822.

2. Vingt-quatre sièges, et non dix-sept comme le note LM/FILLE • Op cit I p 398

3. F. HIPPOLYTE-VICTOR : L'abbé Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France, 1944, 75 p. manuscrit. A ces nominations certaines, l'auteur en ajoute quatre autres, qu'il estime fortement probables, parce que préparées avant le départ de l'abbé de la Mennais : ce sont celles de Mgr de Villèle, transféré de Soissons à Bourges ; de l'abbé de Simony, nommé à Soissons ; de Mgr de Tournefort à Limoges et enfin de Mgr de Verchères à Tulle.

4. On lira, en appendice, la liste des évêchés et le nom des ecclésiastiques présentés par le Grand Aumônier à la nomination du Roi de France ; durant la période du séjour de l'abbé de la Mennais comme vicaire général du Prince de Croy.

5. Chanoine LE CLERC : Note sur Monsieur Jean-Marie Robert de la Mennais, 1861, AFIC. Pour le siège de Nevers, le chanoine Le Clerc fait erreur : il s'agit de l'abbé Millaux.

sa connaissance particulière des prêtres appelés à l'épiscopat lui permettait d'apporter au Prince de Croÿ des informations déterminantes.

Il en est ainsi pour le chanoine Claude-Louis de Lesquen, chanoine honoraire de Saint-Brieuc, vicaire général au diocèse de Rennes, que Jean-Marie de la Mennais connaît depuis vingt ans et pour lequel il se porte témoin dans le dossier de proposition adressé au Pape par le nonce apostolique'. "Il l'avait vu à l'oeuvre, remarque Laveille, pendant la crise qu'avait traversée le diocèse de Saint-Brieuc, et, l'heure venue, il n'hésita pas à le proposer pour le siège de Beauvais."

Le vicaire général du Grand Aumônier donne également son témoignage' en faveur de M. Millaux, ancien directeur au séminaire de Rennes, et devenu vicaire général du nouvel évêque. Homme de doctrine et hautement recommandable par ses vertus sacerdotales, il était proposé pour le siège de Nevers.

Toute nomination est l'occasion d'un échange de lettres avec la Grande Aumônerie et dans ce cas l'affaire se traite directement avec le Grand Aumônier ou son vicaire général. Parfois celui qui est pressenti se dérobe et il arrive que, de Paris, on se montre insistant. Ainsi Jean-Marie de la Mennais, le 9 mai 1823, s'adresse à un grand vicaire breton qui a refusé une proposition pour l'évêché de Langres, alléguant des motifs de santé :

"Mgr le Grand Aumônier me charge de faire de nouvelles instances auprès de vous pour vous déterminer à ne pas persister dans un refus qui nous désole [...]. J'ai l'intime conviction que si vous connaissiez comme moi le triste état de l'Église de France, vous n'hésiteriez pas un instant, et aussi que Dieu bénirait cet acte de dévouement et vous en récompenserait, en vous donnant une santé

Dans cette occasion, le refus a été maintenu, et c'est l'abbé Gilbert Paul Aragonès d'Orcet qui est nommé à l'évêché de Langres ; il est sacré à Paris par Mgr de Quélen le 25 janvier 1824 et prend possession du siège le 15 février suivant.

---

1. Jean-Marie de la Mennais signe la déposition comme second témoin. Dossier de la nunciature de Paris, 16, Arch. vaticanes.

2. Op. cit. 1, p. 402.

3. Il signe comme premier témoin /e "processus" établi pour M. Millaux. Archives de la nunciature de Paris, 16, Arch. vaticanes.

4. Lettre autographe portant dans la marge cette mention : "M. Allain, vicaire général"; mais il s'agit de M. Coquerel du Tilois (Cf. Cl. LANOLOIS, Op. cit., p. 254), 27-A-29, AFIC.

Le Grand Aumônier avait proposé à Mgr Dombideau de Crouseilhès, évêque de Quimper, le siège archiépiscopal de Rouen et il s'était vu opposer un refus motivé. L'abbé de la Mennais, au nom du Prince de Croy, écrit de nouveau au prélat dont il est bien connu depuis l'époque où il lui demandait de venir donner l'ordination aux séminaristes de Saint-Brieuc.

"Le refus que vous avez fait, Monseigneur, de l'archevêché de Rouen est bien honorable sans doute, lui écrit le vicaire général du Grand Aumônier, mais il nous afflige profondément [...]. Il s'agit d'un des premiers sièges de l'Église de France, d'un des diocèses les plus importants et, je vous le dis devant Dieu, Monseigneur, votre refus, si vous croyiez devoir y persister, serait pour la religion une véritable calamité, car nul autre ne pourrait lui rendre autant de services que vous dans ce poste éminent."

L'évêque de Quimper maintient son refus ; Mgr le Grand Aumônier en Fend acte, et c'est encore son vicaire général, qui, en son absence, répond à Mgr Dombideau de Crouseilhès. La nouvelle de la proposition avait été ébruitée : "Votre nomination au siège de Rouen, écrit l'abbé de la Mennais, a été connue à Paris par une lettre d'un de Messieurs vos grands vicaires qui croyait sans doute qu'on en aurait gardé le secret. Au reste, tout le monde a partagé nos regrets car tout le monde sait que Sa Majesté ne pouvait faire un meilleur choix pour un diocèse si important"

Mais d'autres intervenants surviennent dans les nominations : des personnages importants ou des amis peuvent faire des recommandations, soit à la Grande Aumônerie, soit aux responsables du ministère de l'Intérieur, qui comporte une section chargée des Affaires ecclésiastiques. Ainsi le vicaire général du Grand Aumônier, au temps de la vacance du siège de Quimper, après la mort subite de Mgr Dombideau de Crouseilhès, le 29 juin 1823, reçoit une lettre du Vicomte de Cheffontaines, originaire du Finistère, et alors général commandant le département à Arras, en faveur du chanoine de Poulpiquet, vicaire général du diocèse de Quimper. Nous connaissons la teneur de cette lettre par le compte-rendu qu'en fait le vicomte au chanoine son ami :

"Toujours occupé du bien de mon pays et d'être agréable à mes amis, supposant que cet évêché vous conviendrait [...] j'ai en conséquence écrit à l'abbé de la Mennay (sic) vicaire général du

---

1. Lettre du 3 mai 1823 citée in PILVEN : Biographie de Mgr Dombideau de Crouseilhès, p. 239.

2. Lettre du 30 mai 1823, Arch. dioc. de Quimper, copie AFIC, 27-B-3.

grand aumônier, pour qu'il parle de vous pour le siège de Quimper"

Et il joint la lettre de l'abbé de la Mennais, écrite dans le ton de l'amitié :

"Si tout allait au mieux, notre excellent abbé de Poulpiquet n'aurait pas le tort de se mal porter... J'ai écrit à Quimper pour m'informer exactement de son état : nous verrons ensuite quel parti il conviendra de prendre pour le plus grand avantage de la religion dans votre pays."

On sait par ailleurs que l'abbé de Poulpiquet, déjà pressenti, lui aussi, pour le siège de Langres, n'avait pu accepter, en raison de son état de santé.'

Il est à présumer que le vicaire général du Grand Aumônier a reçu de Quimper des nouvelles favorables car le Prince de Croy écrit à l'abbé de Poulpiquet : "On m'annonce que votre santé est meilleure, que maintenant elle vous permettrait de porter le poids de l'épiscopat, et surtout dans le diocèse de Quimper où, n'ayant point à changer de climat et conservant vos habitudes, la considération dont vous jouissez contribuerait beaucoup à alléger les peines et à faciliter le succès" ; le Grand Aumônier veut s'assurer d'une réponse positive en cas de présentation au Roi.

Mais, dès le 16 août, le chanoine de Poulpiquet a reçu également une lettre de Corbière, ministre de l'Intérieur, qui est au courant de la proposition de la Grande Aumônerie et veut à son tour s'enquérir de son acceptations. L'abbé de Poulpiquet donne son accord à la proposition du Grand Aumônier. Il est nommé le 12 septembre, préconisé le 4 mai 1824, et sacré le 13 juin à Notre-Dame de Paris par Mgr de Quélen.

Un autre Breton se trouve parmi les ecclésiastiques proposés à la nomination du Roi pour les vingt-quatre sièges à pourvoir à partir de novembre 1822: M. Jean François Marie Le Pape de Tréves ; il faut noter toutefois qu'il se trouvait parmi les prêtres qui, pressentis dès 1817 pour un évêché, avaient refusés. "Homme instruit, d'esprit étroit, connu pour ses opinions gallicanes, mais dont le caractère était digne de toute

---

1. Lettre du 27 juillet 1823, Arch. dioc. de Quimper, citée par Yves LE GALLO : thèse polygraphiée, II, ch. 6 - IV.

2. Lettre du 24 juillet 1823, Arch. dioc. de Quimper.

3. "De Poulpiquet, qui avait refusé l'évêché de Langres, était prêt à accepter Quimper", note Y. LE GALLO' Op cit 11 ch 6 IV

4. Lettre du 19 août 1823, Arch. dioc. de Quimper, CG.

5. Lettre conservée aux Arch. dioc. de Quimper, et citée par Y. LE GALLO • Op cit.

6. Il avait été pressenti pour le siège de Vannes.

estime, note à son sujet Laveille. M. de la Mennais ne voulut point l'écartier • il tint seulement à lui faire attribuer un siège de médiocre importance, celui d'Aire'. Le fait n'a pas échappé au nonce apostolique à Paris, Mgr Macchi qui porte au crédit du Grand Aumônier (mais ceci est valable aussi pour son vicaire général) que "dans les choix faits par lui de nouveaux évêques il a eu mi soin particulier d'éloigner les ecclésiastiques partisans des libertés gallicanes : l'un de ceux-ci, déjà nommé en 1817 par le cardinal de Périgord a été donné, par l'action du Grand Aumônier, à une Église située à une extrémité de la France, justement parce qu'il est imbu des maximes gallicanes et parce que, dans ce diocèse, il ne peut y avoir de dommage."

Sept des vingt-quatre ecclésiastiques proposés pour un évêché au titre des nouveaux sièges avaient déjà été nommés à l'époque du "concordat de 1817", mais cette nomination n'avait pas eu d'effet. Il s'agit donc bien de nouvelles propositions du Grand Aumônier : "On ne saurait parler, remarque le F. Hippolyte-Victor", du maintien de la première nomination [.d. La Grande Aumônerie n'était point liée par les actes de 1817. Elle le prouva en laissant tomber quelques-uns des choix de 1817 ; en attribuant à certains prélats des sièges autres que ceux qu'on leur avait assignés en 1817 ; en maintenant sur leurs sièges plusieurs des évêques nommés ailleurs en 1817". En effet, parmi les personnalités proposées aux vingt-quatre sièges nouvellement créés, on comptait deux évêques : Mgr Brault, transféré de l'évêché de Bayeux à l'archevêché d'Albi et Mgr de Cheverus, ancien évêque de Boston (États-Unis d'Amérique), auquel on fit accepter, malgré ses répugnances, le siège de Montauban, et 22 ecclésiastiques, dont dix-sept nobles et cinq sans particule.

L'un de ces nouveaux évêques mérite une mention particulière : Charles Auguste de Forbin-Janson, membre de la société des Missionnaires de France dirigée par l'abbé de Rauzan. L'abbé de la Mennais connaissait son zèle apostolique et ses succès comme prédicateur de retraites. Après la mort de Mgr d'Osmond, il est nommé au siège de Nancy le 23 novembre 1823, sacré par Mgr le Prince de Croy le 6 juin 1824. Ses ennemis réussirent, après la révolution de 1830, à lui faire interdire le retour dans son diocèse : il le gouverna par procuration et s'en fut prêcher en Amérique. Il lança l'oeuvre de la Sainte-Enfance, que l'abbé de la Mennais encouragea de toutes ses forces dans ses écoles.

---

1. Op. cit. I, p. 402.

2. Arch. Nunz. Parigi : Vincenzo Macchi ; dépêche no 748 du 31 août 1824, traduite de l'italien. Arch. vaticanes.

3. Op. cit. p. 19.

"Courage, cher Seigneur et fils, lui écrit-il, et encore courage ! Non seulement vous ramenez nos populations au pied de la croix de Notre-Seigneur ; mais dans votre ardente charité vous vous faites le père des malheureux enfants de la Chine. J'apprends avec joie que cette admirable association que vous avez fondée en leur faveur prend dans toutes nos provinces un prodigieux développement, et je vous promets que mes Frères vont en être, partout où je les enverrai, les propagateurs et les apôtres."

Parmi les autres nominations auxquelles collabora l'abbé de la Mennais, il faut citer celle de Mgr de Pins, évêque de Limoges, appelé par bref du 22 décembre 1823 à gouverner l'archidiocèse de Lyon. En effet, le cardinal Fesch ne quitta plus Rome après la chute de l'Empereur Napoléon et il refusa obstinément de donner sa démission. Il fallut des efforts persévérants de la Grande Aumônerie pour que soit réglé le problème de son remplacement par un administrateur apostolique. Le Saint-Siège agréa le choix de Mgr de Pins qui fut, à cette occasion, préconisé archevêque d'Amasia, *in partibus infidelium*<sup>2</sup>. En butte à des oppositions politiques, Mgr de Pins ne fut pas maintenu à Lyon lors de la vacance du siège, en 1839, mais le pape Grégoire XVI l'honora d'un bref de félicitations qui reconnaît les éminentes qualités de ce pasteur et "les éclatants services rendus au diocèse".

C'est encore l'abbé de la Mennais qui annonce à l'abbé Tharin, d'abord pressenti pour l'évêché de Metz, que SA. le Prince de Croy va lui proposer d'être son successeur à Strasbourg. C'est donc au vicaire général du Grand Aumônier que l'abbé Tharin présente ses objections : il arguait de sa santé "extrêmement faible et languissante" et il ajoute :

"En acceptant l'évêché de Metz, j'ai craint, Monsieur l'abbé, d'accepter mi fardeau qui Mt au-dessus de mes forces. Mais combien plus pesant ne serait pas celui que Son Altesse pense à m'imposer ! Cependant si Elle persiste dans sa résolution, je me soumettrai:"

---

1. MIRECOURT : Op. cit, éd., p. 119. Repris dans LAVEILLE Op cit p 403

2. Mgr de Pins était en relations épistolaires avec Jean-Marie de la Mennais. "Votre lettre du 11 de ce mois, mon bon ami, était ardemment désirée, lui écrit-il le 31 août 1824 : la consolation de votre lettre a produit sur moi un tel effet qu'il me semble que mes forces ont doublé. Continuez de m'écrire, mon bon ami" (Bibl. Nat. N. Acq. Fr. 15 555, citée par LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 688).

3. Le Bref est cité dans "*l'Ami de la Religion*", t. 115, p. 35.

4. Lettre du 11 août 1823. Arch. nat. 0 3 17.

Le lendemain, l'abbé Tharin fait connaître lui-même sa décision au Grand Aumônier, dont la correspondance porte la trace d'un échange de notes avec son vicaire général. Le Prince de Croy conclut la discussion : "Il faudra me faire l'ordonnance".

Lorsqu'il est question de rappeler en France l'évêque de Boston, Mgr de Cheverus, pour le transférer au siège de Montauban, c'est au vicaire général du Grand Aumônier que l'on s'adresse, depuis les États-Unis d'Amérique, pour tenter d'empêcher cette nomination. L'archevêque de Baltimore, Mgr Maréchal, tente de dissuader son confrère dans l'épiscopat d'accepter et il demande à M. Bruté de Rémur de faire intervenir son ami, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, afin d'éviter à la jeune Église d'Amérique de perdre un évêque dont l'action était très appréciée.

"Notre digne archevêque, écrit M. Bruté, m'a ainsi prié de joindre ma faible démarche aux siennes, d'agir près de vous comme il le fait près de Mgr Cheverus... Si je n'ai encore jamais, jamais, trompé votre confiance, [...] accordez-la moi encore cette fois et je m'en repose sur vous pour l'opposition *efficace*."

Mais ces interventions n'ont pas d'effet. Mgr Lefebvre de Cheverus est nommé évêque de Montauban le 3 mai 1824 et y fait son entrée solennelle le 28 juillet suivant.

Dans le cadre de la nomination aux sièges épiscopaux, il faut rappeler aussi que le Chapitre de Saint-Denis comportait une section ouverte aux anciens évêques qui, pour des motifs divers, par exemple pour raison de santé, présentaient leur démission : ils étaient assurés d'y trouver une situation conforme à leur rang.

L'ordonnance royale du 23 décembre 1816 qui avait créé le Chapitre de Saint-Denis stipulait :

art. 1<sup>er</sup> : "Il sera établi pour desservir à perpétuité l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Denis un Chapitre sur le titre de Chapitre royal de Saint-Denis.

art. 3<sup>e</sup> : Le Chapitre sera composé de dix chanoines-évêques, non compris le primicier et de vingt-quatre chanoines du second ordre, dont six dignitaires et dix-huit chanoines.

---

1. Lettre à l.-M. de la Mennais, 14 septembre 1823, AFIC. Cf. Ch. LEMARIE : Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux États-Unis (1834-1839), p. 145.



Après la première nomination, ils ne pourront être choisis, pour les évêques, que parmi ceux qui auraient été titulaires en France."

Durant la période 1822-1824, on constate à la Grande Aumônerie, le souci de maintenir des places vacantes, pour répondre au désir d'évêques qui souhaiteraient entrer parmi les chanoines du premier ordre de Saint-Denis. Le vicaire général a l'occasion d'intervenir deux fois : pour M. de Montblanc, archevêque *in partibus* de Carthage, coadjuteur de l'évêque de Tours, et pour Mgr Louis-Sylvestre de la Châtre, évêque nommé de Beauvais (à l'un des nouveaux sièges érigés en 1817). Dans les deux cas, le ministre de l'Intérieur a pris des engagements qu'il ne peut tenir. L'abbé de la Mennais s'emploie à régler ces problèmes : à la requête de M. de Montblanc, il demande à M. Féry de rédiger une note destinée à être mise sous les yeux du Grand Aumônier. C'est encore lui qui étudie avec le ministre Corbière les conditions de la démission de l'abbé de la Châtre. A titre exceptionnel, ce dernier est proposé au Roi comme chanoine-évêque, à compter du 1er juillet 1823 "qui est environ l'époque où il aurait pris possession de Beauvais".

Quelques mois plus tard, Mgr de Sagey, évêque de Tulle, devant les multiples difficultés rencontrées dans son diocèse, préfère se retirer et donne sa démission. Il entre le 8 juillet 1824 au Chapitre de Saint-Denis. On prépare, à la Grande Aumônerie, une proposition de remplacement qui deviendra effective après le départ de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

Les nombreux échanges épistolaires que supposent la plupart de ces nominations créaient des liens entre les nouveaux évêques et le Grand Aumônier ou son vicaire général. Laveille n'hésite pas à écrire :

"M. Jean de la Mennais [...] resta longtemps leur guide le plus écouté [...]. Ce rôle de conseiller des évêques, le plus délicat mais aussi le plus honorable pour un prêtre, n'a jamais été, en ce siècle, exercé avec plus de succès que par M. Emery, l'éminent supérieur de Saint-Sulpice et par l'abbé Jean de la Mennais."<sup>4</sup>

- 
1. Le 28 décembre 1816, sont nommés, par ordonnance du Roi, neuf chanoines-évêques, dont Mgr Barreau de Girac, ancien évêque de Reims, Mgr de Bausset, ancien évêque d'Alois, Mgr André, ancien évêque de Quimper.
  2. On y lit les remarques suivantes, de M Féry : "Si l'on admet Mgr de Montblanc, il faudrait aussi admettre M. l'abbé de la Châtre (le ministre le propose)... ce serait jeter au feu l'ordonnance de fondation avec ses conditions... Ensuite, et si les canonicats étaient employés pour Mgr de Montblanc et pour M. l'abbé de la Châtre, quel moyen resterait-il pour obtenir les démissions que l'on aurait en vue? Les évêques de Meaux, de Rennes et autres actuellement chanoines sont un exemple de la précieuse ressource des canonicats de Saint-Denis". Arch. nat. F 19 911 A.
  3. Lettre du ministre Corbière au Grand Aumônier, 1<sup>er</sup> août 1823. Arch. nat. F 19 911 A.
  4. Op. cit. I, p. 404.

Dans l'avant-propos de sa biographie de l'abbé de la Mennais, E. de Mirecourt avait prévu d'insérer le texte d'une lettre autographe adressée à un évêque par l'ancien vicaire général de la Grande Aumônerie :

"Vous me demandez, cher seigneur et fils, quelques mots puisés à la source de mon pauvre coeur : je devrais vous renvoyer aux eaux de votre propre fontaine. Mais Jéthro, prêtre de Madian, donna quelques conseils utiles à Moïse, pontife suprême et consécrateur d'Aaron [...]. Chérissez vos prêtres [...], honorez-les tous [...]. Quant à l'administration, dénouer tant que l'on peut, ne briser jamais, à moins d'une nécessité dont il faut gémir".

Eugène de Mirecourt prend à son compte, dans ce livre, une tradition recueillie aussi par d'autres biographes : "le signataire de cette admirable lettre refusa constamment pour lui-même le siège épiscopal, qui lui fut offert à dix-sept reprises. Laveille lui-même s'en fait l'écho, en citant Mgr de Léséleuc, le panégyriste de l'abbé de la Mennais : "Le bruit courut et il nous a souvent avoué que, renouvelant une dernière fois des instances jusqu'alors inutiles, on voulut le faire asseoir sur le siège de saint Corentin. Mais il s'était donné à la congrégation déjà née alors, de ses chers Frères et les hommes de sa sorte, quand ils se sont donnés, ne se reprennent pas".

Il est certain que l'on avait songé à lui pour l'épiscopat et ce choix n'aurait surpris personne. Ses prédécesseurs dans le poste de vicaire général avaient tous été proposés pour un siège ; quant à la confiance du Grand Aumônier, elle était certainement acquise à son collaborateur le plus immédiat et qui lui était tout dévoué. Retenons le témoignage d'un prêtre qui l'a bien connu, le chanoine Robillard : "Lui a-t-on proposé l'épiscopat, ainsi qu'on l'a dit? Personne du moins ne doutait qu'il n'eût

- 
1. Ce texte, qui ne figure pas dans le livre édité, a été publié par la Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne, no II, p. 219, à la suite d'une communication de l'auteur.
  2. E. DE MIRECOURT : Op. cit., 2e éd. 1876, P. 122. Cf. aussi ROPARTZ : Op. cit., Paris, 1874, p. 313. La source paraît bien être le manuscrit du F. HIPPOLYTE : *Mes souvenirs sur l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne*, 1852, p. 37. Ce frère fut témoin d'une confiance de l'abbé de la Mennais, faite dans une réunion d'ecclésiastiques : "J'ai donné quarante évêques à la France et je les crois tous bons". Et comme en cette circonstance on le pressait de dire pourquoi il n'avait pas voulu être élevé lui-même à l'épiscopat, il finit contraint d'avouer qu'il l'avait refusé dix-sept fois. Sans doute de peur que son institut, encore dans l'enfance... ne souffrît de l'espèce d'abandon où le mettrait son éloignement. "Ce témoignage est repris, dans les mêmes termes, dans une lettre du F. Hippolyte à M. LA. de Gouzillon, vicomte de Bélical, 6 octobre 1862. AFIC.
  3. Op. cit. p. 418 et note 1.
  4. Plus tard, l'abbé Angebault, au moment de sa nomination au siège d'Angers, écrit à son ami l'abbé de la Mennais : "O vous, qui faisiez des évêques et n'avez pas voulu prendre ce fardeau, ayez pitié de moi !". Lettre du 14 mars 1842, AFIC, 117-3.

été évêque, s'il l'avait voulu ; et combien de fois a-t-on répété : quel dommage qu'un homme comme cela ne soit pas évêque r'.

A cette opinion d'un ami, il est éclairant de joindre celle d'un évêque, celui de Saint-Brieuc, au plus fort de la crise qui l'opposait, en 1821, à son vicaire général, l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Mgr de la Romagère écrit au duc de Richelieu, en énumérant ses moyens de défense contre ceux qu'il estime être ses adversaires dans le diocèse :

"Le premier moyen, sans doute, serait de confier à M. l'abbé de la Mennais une place importante, par exemple dans l'Université. Il ferait beaucoup de bien. Je ne craindrai pas d'ajouter qu'il est jeune et qu'il réussirait moins s'il était élevé dès à présent à l'épiscopat que dans un âge plus avancé, lorsque l'expérience aura fait revenir aux principes anciens notre jeunesse beaucoup trop bouillante et impatiente de joug."

La réponse à l'interrogation du chanoine Robillard ne se trouve pas dans des pièces d'archives : elle renvoie plutôt au secret de l'âme de Jean-Marie de la Mennais et de ses engagements les plus profonds.

## VI - LES ÉLECTIONS DE FÉVRIER 1824

### Le départ de Jean-Marie de la Mennais

Le 24 décembre 1823 paraît au *Moniteur*, l'ordonnance qui dissout la Chambre des députés et convoque les collèges électoraux d'arrondissement et de département pour les 26 février et 6 mars 1824. Le premier ministre Villèle voulait ainsi consolider son pouvoir, grâce à des élections qu'il estimait devoir être favorables au gouvernement : celui-ci pouvait en effet revendiquer les succès de sa politique extérieure, au lendemain de l'expédition en Espagne. En cas de victoire électorale, il comptait maintenir la stabilité de son gouvernement en supprimant le renouvellement annuel par cinquième de la Chambre des députés et proposer de porter à sept ans au lieu de cinq la durée du mandat parlementaire'.

---

(Chanoine ROBILLARD: Op. cit. (1861), p. 17.

2. Mémoire du 21 mars 1821, Arch. nat. F. 19 418.

3. Depuis la loi électorale de 1820, la Chambre comptait 430 députés élus par environ 90 000 électeurs dont chacun payait au moins 300 F d'impôts directs. 258 députés étaient élus par les collèges d'arrondissement. Les 172 autres sièges étaient pourvus par les collèges de départements, ou "grands collèges" formés par le quart des électeurs les plus imposés. Les plus riches votaient donc deux fois, d'où le nom de "loi du double vote" donné à ce système. Pour être éligible, il fallait payer 1000 F d'impôts et être âgé de 40 ans.

Dans la préparation des élections, le ministère fit usage de procédés peu avouables : pression sur les fonctionnaires, facilités accordées aux amis du gouvernement pour s'inscrire à la limite des délais sur les listes électorales, etc.' On employa, comme aux élections précédentes, le système de la candidature officielle, préparée et fortement appuyée localement par les fonctionnaires de l'État.

Les deux La Mennais étaient des adversaires connus du ministère Villèle, à qui ils reprochaient moins son ultra-royalisme que sa tolérance vis-à-vis des ennemis de la religion. Dans ses articles aux journaux ou revues et dans sa vaste correspondance, Félicité s'exprime assez fréquemment et avec assez de virulence sur ce point pour que les hommes au pouvoir en soient informés.

L'abbé Jean-Marie, ayant une fonction officielle à la Grande Aumônerie, était tenu à plus de réserve. Pour en sortir, il fallait des raisons graves, mettant en cause notamment les intérêts de la religion et le bien général. Lorsque furent connus les noms des candidats gouvernementaux dans les cantons de Bretagne où l'un et l'autre avaient leur résidence, ils n'hésitèrent plus.

On connaît la position de l'abbé Jean par une lettre à son ami et ancien collègue du séminaire de Saint-Malo, l'abbé Hay :

"J'ai considéré comme un devoir de quitter toutes mes affaires de Paris pour m'occuper de celle-ci, que je regarde comme étant de la plus haute importance dans l'ordre politique et religieux [...]. Je n'en ai pas l'assurance, mais j'ai l'espoir de réussir [...]. Quant aux hommes attachés au ministère actuel avec connaissance de cause, je les regarde comme les ennemis les plus dangereux qu'aient encore eus la religion et la monarchie. Je suis à même de voir les choses d'assez près pour les bien juger [...]. En vous écrivant comme je le fais, je crois remplir un devoir de conscience. Sans cela, je ne m'en mêlerais pas."

De son côté, Félicité écrit, à propos du candidat présenté par le préfet de Rennes pour l'arrondissement de Saint-Malo, M. Garnier-Dufougeray :

---

1. Félicité de la Mennais écrit, le 2 février 1824, à Saint-Victor : "Vous n'avez pas d'idée de tous les infâmes moyens que le ministère emploie pour se rendre maître des élections. Il écrit même aux Cours royales des lettres où il menace de destitution tout fonctionnaire public révoquant qui ne votera pas en faveur des candidats ministériels". LE GUILLOU : Op. cit. p. 449.

2. ROPARTZ : Op. cit. p. 321.

"Tout ce qui n'est pas chrétien passe tous les jours dans les rangs des révolutionnaires. Nous en avons ici un grand nombre d'exemples frappants et la famille Dufougeray en est un des plus remarquables. Le frère déclamaient dernièrement [...] contre moi, contre mon frère, plus dangereux encore, disait-il, avec ses établissements qui tendaient à remettre les campagnes sous l'influence de la prêtraille : nos ministres ne diraient pas mieux."

Devant cette situation, les deux La Mennais décident de faire campagne contre les candidats officiels : à Saint-Malo, Félicité, domicilié à la Chesnaie, veut soutenir son beau-frère, Ange Blaize contre Garnier-Dufougeray ; Jean-Marie, qui possède une maison à Saint-Brieuc, va appuyer la candidature de son ami, M. Sébert, négociant, contre M. de Kerjégu, maire de Moncontour.

Le 3 janvier 1823, le vicaire général du Grand Aumônier avait écrit au comte de Bagneux, préfet des Côtes-du-Nord, pour réserver son droit d'électeur :

"Je désire, Monsieur le Comte, que vous ayez la bonté de me mettre sur la liste des électeurs de l'arrondissement de Saint-Brieuc, où j'ai toujours conservé mon domicile, puisque j'y ai toujours conservé mon logement. Si de nouvelles pièces étaient nécessaires pour constater que je paye trois cents francs de contribution, M. Marion vous les ferait parvenir."<sup>2</sup>

Dans ses *Mémoires*, le chanoine Le Sage raconte à sa façon l'événement qu'il ne connaît que par les dires de ses amis, car il se trouvait confiné chez lui, se remettant des suites d'une chute de cheval. L'assemblée électorale ayant lieu le mercredi matin, l'abbé de La Mennais, dit-il, arrive dans la nuit du lundi au mardi de Rennes par la malle-poste et descend au collège, "dont le personnel... lui était tout dévoué". Le Sage mentionne une visite de courtoisie à l'évêque et une entrevue avec le préfet. Il rapporte même quelques échanges verbaux assez vifs recueillis, chez ce dernier, par un électeur témoin de la scène.

Le compte-rendu officiel indique que la veille du scrutin, le 25 février, les électeurs du collège d'arrondissement de St-Brieuc se réunissent aux Cordeliers. M. de Kerjégu, désigné par Sa Majesté pour présider le collège présente son bureau provisoire, dont les membres devaient être ratifiés par un vote. C'est à ce moment que se produit l'action organisée par les opposants : il s'agissait de mettre en échec les

---

L LAVEILLE : Op. cit. 1, p. 411, n<sup>l</sup>.

2. Lettre autographe ; Arch. dép. des Côtes-du-Nord, liasse non classée.

candidats proposés pour constituer ce bureau afin d'avoir le moyen de contrôler la régularité des élections.

"Au moment où on allait procéder au dépouillement des deux scrutins, lit-on dans le compte-rendu, quelques membres de l'assemblée ayant manifesté le désir de se placer au moins au nombre de deux derrière le bureau provisoire afin de s'assurer de l'exactitude du dépouillement, M. le Président a observé que cette demande tendait à élever des soupçons sur la probité et la délicatesse des membres du bureau. En conséquence il a déclaré qu'il ne pouvait l'accueillir". Le bureau provisoire fut confirmé : sur 280 voix, scrutateurs et secrétaire en recueillent de 152 à 169.'

De son côté, Le Sage écrit :

"Le bureau provisoire fut maintenu à une immense majorité. La brigade de L(a) M(ennais) ne s'éleva jamais au-delà de 34 suffrages dans un collège qui comptait près de 300 membres [...]. Le résultat du scrutin pour le bureau révéla au meneur parisien l'extrême faiblesse de son parti [...]. Aussi ne se montra-t-il pas le lendemain [...] pour tenter le sort d'un nouveau combat."

Le 26 février était en effet le jour des élections : on se réunit donc pour y procéder dans la même salle des Cordeliers. Sur 285 suffrages exprimés, de Kerjégu en obtenait 197, le député sortant Royer-Collard en comptait 49 et M. Sébert aîné 34 ; cinq voix étaient dispersées sur autant de personnes.

C'est à propos de ce dernier scrutin que Félicité écrit le 3 mars 1824 au comte de Senfft :

"J'attends mon frère dans huit jours. Il parcourt en ce moment la Basse Bretagne après avoir assisté aux élections de St-Brieuc. On portait, en opposition au candidat ministériel, un fort honnête homme qui avait pour lui 134 voix bien comptées. Lecture faite du scrutin, il ne lui en est resté que 34. Le président, sûr du bureau, s'en était adjugé 100. Il n'y a vraiment pas de quoi se mettre à genoux devant le système des majorités. Pauvre raison humaine ! Mais je leur pardonnerais d'être bêtes, s'ils n'étaient pas si infâmes et si odieux."

---

1. Arch. nat F, CIII, C-d.-N. 6

2. Op. cit. Arch. dioc. de St-Brieuc, copie AFIC, II, p. 297. Le Sage mentionne ici les résultats du 26 février et non ceux de l'élection du bureau, le 25.

3. Cf. LE GUILLOU : Op. cit lettre 921, p. 454. Voir aussi les lettres du mars à Le Cudennec et du 3 mars à Benoît d'Azy, qui donnent les mêmes renseignements. Les résultats du scrutin avaient été rapportés et commentés à Trémigon, car Félicité rapporte à ce sujet une réflexion de "la bonne femme Blaize" (lettre à Le Cudennec).

Durant ce temps, à Saint-Malo se déroulaient des opérations similaires et Félicité s'était chargé de contrer la candidature de Jean-Baptiste Garnier du Fougeray, député sortant, en s'appuyant sur l'influence d'Ange Blaize, négociant, adjoint à la mairie de Saint-Malo]. On fait circuler un libelle anonyme qui renfermait des attaques contre le candidat ministériel'. Le sous-préfet de Saint-Malo s'inquiète et demande à M. Dufougeray les pièces justificatives, que celui-ci s'engage à présenter avant le 13 février. Mais la situation était bien différente de celle de Saint-Brieuc car l'opposition royaliste pouvait seulement affaiblir le candidat gouvernemental et profiter au candidat libéral, M. Pierre Bouvet. De plus, le refus de M. Blaize obligea à faire appel à un banquier ami de Félicité, M. Cor, qui n'avait que peu de crédit dans l'arrondissement.'

Comme à Saint-Brieuc, la bataille commença le 25 février, lors des élections au bureau provisoire, présidé par Dufougeray aîné, sur nomination royale. Le compte-rendu officiel montre que, sur 281 votants, le scrutateur pressenti obtint 156 voix contre seulement 126 à Blaize. Au vote décisif du lendemain, Garnier-Dufougeray fut élu avec 187 voix contre 92 à Bouvet, Joseph Cor ne réunissant sur son nom que 3 suffrages.'

A Saint-Malo plus encore qu'à Saint-Brieuc, la défaite était donc écrasante pour l'opposition royaliste aux candidats ministériels. Dans le pays entier, celle des libéraux ne fut pas moins sévère : après le scrutin du 6 mars, qui complétait l'effectif des députés, le succès du gouvernement fut éclatant : sur 110 sièges que comptait l'opposition libérale dans la chambre précédente, elle n'en retrouvait que 19 : c'était, selon le mot de Louis XVIII, la "Chambre retrouvée".

Avant de rentrer à Paris, raconte le chanoine Le Sage, l'abbé Jean se rendit à Tréguier, où le curé l'accueillit au son de toutes les cloches ; et

1. Le 8 janvier 1824, une lettre adressée au préfet de Rennes donne quelques renseignements sur l'état d'esprit des électeurs de Saint-Malo : "Je ne sais encore si le  *veto*  du puissant abbé sera maintenu, mais tous les Blaize ont l'air en expectative". Arch. dép. de Rennes.
2. Le libelle se conclut par cette phrase : "Il est certain que Dufougeray n'est pas éligible : il ne paye pas 600 F de contribution".
3. Dans une lettre à Le Cudennec, datée du 1<sup>er</sup> mars 1824, Félicité impute ce choix malheureux à ses alliés libéraux pour l'élection : "D'abord le parti libéral, en n'agréant que Cor, a compliqué l'affaire de tous les inconvénients attachés à  *ce*  choix. Notre député en herbe a perdu la tête et est reparti vingt-quatre heures après son arrivée. En second lieu, le même parti, au lieu de se joindre franchement et sans hésiter aux royalistes qui portaient Cor pour expulser Dufougeray, a donné du médit aux bruits que celui-ci faisait répandre, en continuant de porter M. Bouvet, malgré lui, jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> scrutin. Ce n'est pas comme cela qu'on réussit..." LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 453.
4. Arch. nat. F<sub>1</sub> CIII, I.- et -V.5

comme on lui faisait remarquer que cet honneur n'appartient qu'à l'évêque, il répondit : "Que dites-vous ? M. de la Mennais n'est-il pas l'égal des évêques ? Eh ! c'est lui qui les fait I"

Mais, de retour dans la capitale, l'abbé Jean trouva sa lettre de destitution de la charge de vicaire général du Grand Aumônier. Celui-ci n'était pour rien dans cette mesure émanée du ministère' : il manifesta sa sympathie à l'abbé de la Mennais en le gardant auprès de lui, dans la fonction de vicaire général au titre de l'archevêché de Rouen où lui-même venait d'être transféré'.

Jean-Marie de la Mennais annonce ainsi la nouvelle à son ami, M. Querret qui s'inquiétait à son sujet :

"Mon excellent ami, consolez-vous. Les choses n'en sont point où vous le croyez. Si cela était, je serais trop heureux, car je n'ai d'autre désir et d'autre ambition que de m'en retourner au plus vite en Bretagne et de redevenir petit Jean comme devant. Mais le Grand Aumônier m'ayant donné le titre de grand vicaire de Rouen, il en résulte que je suis vicaire général de Mgr l'archevêque de Rouen, Grand Aumônier de France, au lieu de l'être de Mgr le Grand Aumônier de France, archevêque de Rouen. Quoi qu'il en soit et quoiqu'il n'y ait rien de changé dans ma position réelle, je suis très fort de l'avis de ceux qui pensent que je serais beaucoup mieux placé en Bretagne qu'ici, et j'espère que la Providence favorisera ma retraite définitive!"

Depuis quelques mois, Félicité passait par une crise de santé marquée par une extrême fatigue et le dégoût d'écrire, comme il le confie lui-même à des amis dans ses lettres'. Pour l'aider à sortir de cette situation, son frère lui conseille vivement de profiter de l'occasion qui s'offre d'un voyage en Suisse, puis en Italie, grâce à M. Vuarin, curé de Genève, qui

- 
1. Cité par LAVEILLE : Op. cit. I, p. 413.
  2. "M. l'abbé Jean de la Mennais, vicaire général du Grand Aumônier, s'étant montré en Bretagne, où il fit un voyage, peu favorable au candidat du ministère, le président du conseil des ministres obtint du Roi, à son retour, qu'un successeur lui fût donné". HENRION : Vie de M. Frayssinous, II, p. 452. L'ordonnance royale portant nomination de M. l'abbé Perreau aux fonctions de Vicaire général du Grand Aumônier est du 20 mars 1824 ; le Prince de Croy décida qu'il ne prendrait ses fonctions que le 1<sup>er</sup> avril (lettre du 30 mars 1824, au ministre de la Maison du Roy, Arch. nat. 0 3 17).
  3. L'abbé Jean-Marie de la Mennais reçoit des lettres de Grand Vicaire du diocèse de Rouen datées du 18 mars 1824, précise ROPARTZ : Op. cit. p. 322.
  4. Lettre citée par LAVEILLE • Op cit I p 414.
  5. "J'ai souffert beaucoup cet hiver, écrit-il le 5 février 1824 à Mme la baronne Cottu, mais non pas à cause de l'hiver, car la douleur est de toute saison. J'ai de longues insomnies qui me fatiguent". LE GUILLOU : Op. cit. II, p. 450, lettre n° 916.



propose de l'héberger chez lui puis de l'emmener à Rome où il doit se rendre prochainement.

"J'ai déterminé Féli à faire le voyage de Suisse, écrit l'abbé Jean à M. Querret le 10 avril 1824, parce qu'il s'est présenté une occasion unique pour cela. Il est arrivé à Genève bien portant, mais un peu fatigué de la route. Je suis persuadé qu'à son retour il se portera infiniment mieux."

A la lecture des lettres écrites à Jean par son frère, à chaque étape du voyage, on se rend compte qu'il s'agissait bien, pour lui de trouver dans le dépaysement un dérivatif à ses difficultés qui, peu à peu, s'estompent. "Au reste, écrit-il à l'abbé Jean le 9 mai 1824, mon voyage me paraît avoir été voulu par la Providence, car il me contrariait et je ne sais encore comment je suis parti"?

L'abbé Vuarin et son compagnon font halte à Turin, où les accueille la comtesse de Maistre, à Gênes où ils sont les hôtes de l'archevêque, Mgr Lambruschini, futur nonce à Paris, et arrivent enfin à Rome le 27 juin. A trois reprises, le pape Léon XII leur accorde un entretien et à cette occasion, manifeste sa bienveillance à Félicité. Celui-ci, à l'invitation du P. Ventura, se rend à Naples et visite les environs avant de rentrer à Rome et de prendre la route du retour.

Mais tout au long de ce voyage, Félicité de la Mennais se préoccupe de la situation de son frère et envisage leur avenir ; depuis la nomination de M. Perreau comme vicaire général du Grand Aumônier, la position de Jean, maintenu temporairement au service du Prince de Croy, ne pouvait être que provisoire. "Je ne pense pas que je puisse être à Paris avant le mois d'octobre, écrit Félicité le 9 juillet ; il me tarde de savoir si je t'y retrouverai à cette époque et à quoi tu te seras décidé pour l'hiver. J'attends tous les jours une lettre de toi'. Les difficultés avec ses éditeurs peuvent le retenir quelque temps à Paris, mais sachant que son frère est appelé en Bretagne pour le soutien des écoles, Félicité envisage aussi d'y retourner définitivement : "J'espère que cette lettre te parviendra avant que tu aies quitté Paris, écrit-il de Rome le 24 juillet. Je t'y retrouverai dans le mois d'octobre et nous concerterons alors nos arrangements futurs [...]. Si nous pouvons nous fixer définitivement à la Chênaie, je finirai d'abord *l'Essai* et puis je m'occuperai tout à mon aise d'un autre grand ouvrage".<sup>o</sup>

---

I. Cité par ROPARTZ : Op. cit. p. 323.

2. LE GUILLOU : Op. cil. II, lettre tt 934.

3. LE GUILLOU : Op. cit. II, lettre if 953.

4. Cf. LE GUILLOU : Op. cit. IL lettre ir 960.

La correspondance qu'il reçoit le met partiellement au courant des problèmes de la Grande Aumônerie qui concernent l'abbé Jean : "Tiens-moi aussi instruit le plus que tu pourras de ta position, lui écrit-il le 1<sup>er</sup> juin. Je pense que rien n'a changé, cependant quelques détails me feraient plaisir. Comment s'est terminé le voyage de l'év(êque) de St-Br(ieuc) ? N'y a-t-il donc pas quelque espérance de sauver ce pauvre diocèse ?". Des événements décisifs allaient bientôt survenir et précipiter la décision de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

C'est durant le voyage de Félicité à l'étranger que l'abbé Gabriel Bruté de Rémur vint pour la seconde fois en France depuis son départ pour l'Amérique. Souvent, dans sa correspondance échangée dans les années précédentes, il avait invité les deux frères à le rejoindre ; puis il avait appris que Félicité était devenu un écrivain célèbre, que Jean occupait désormais un rôle important dans l'administration ecclésiastique. Il arriva à Rennes à la fin d'avril 1824<sup>2</sup> ; puis à l'occasion d'un voyage de Bruté de Rémur à Paris, les deux amis se retrouvèrent durant quelques jours. Mais le missionnaire, appelé par la famille et les amis retourne en Bretagne. "J'espère que vous ne tarderez pas à reprendre la route de Paris, lui écrit l'abbé Jean ; car il est essentiel pour vos affaires que vous reveniez ici les traiter vous-même ; je crains qu'à Rennes on ne vous gêne : des visites, des invitations, la belle vie de missionnaire ! Vous allez devenir comme moi *ultra-mondain*".

Et, répondant sans doute à quelque remarque recueillie par son ami, lors de sa tournée bretonne, sur ses petites écoles, Jean-Marie de la Mennais ajoute : "Il est très simple et très juste que chacun dise ce qui lui plaît de mon institution de Frères ; moi qui vois de mes yeux et touche de mes mains le bien qu'ils font, j'en suis plus que jamais ravi. Le seul regret que j'éprouve est de ne pouvoir vivre près d'eux, ou plutôt avec eux et comme eux ; je serais trop heureux, sans doute ; et voilà pourquoi le bon Dieu ne le veut pas : plus je fais d'efforts pour rompre les liens qui m'attachent ici, plus ils se resserrent. *Sursum corda ! Non sicut ego volo, sed stem tu*"?

Le séjour de Jean-Marie de la Mennais à Paris touchait à sa fin : le 26 août 1824 paraît l'ordonnance royale qui créait un ministère regroupant les Affaires ecclésiastiques et l'Instruction publique et nommait à sa tête Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, déjà Grand Maître de l'Université. Par cette décision, le nouveau ministre se voyait confier des

---

1. LE GUILLOU : Op. cit. II, lettre if 948.

2. Cf. lettre du 2 mai 1824, à l'abbé Jean.

3. Lettre du 23 mai 1824. DE COURCY : *Lettres inédites de F. et J.-M de la Mennais*, éd. p. 165.

attributions appartenant jusqu'alors tant au Grand Aumônier, précédemment responsable de la présentation aux évêchés et autres charges du clergé, qu'au ministre de l'Intérieur qui abandonnait le Bureau des Affaires ecclésiastiques. On rendit hommage à l'action de Son Altesse le Prince de Croy, qui depuis trois ans avait présenté à la nomination du Roi près de la moitié des pasteurs qui formaient l'épiscopat français : le roi le proposait pour le chapeau de cardinal.

Dans ces conditions, le poste de l'abbé Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie n'avait plus de raison d'être. Rentré en Bretagne, pour la retraite de ses Frères, il allait prendre ses dispositions pour quitter ses bureaux de la capitale'. Un incident regrettable marqua le retour de Félicé qui rejoignit Paris à la fin du mois de septembre. En l'absence de son frère, et dans l'attente de son retour, il voulait s'installer pour quelques jours dans son appartement, au n° 2 de la rue de Bourbon. Le Prince de Croy, se croyant compromis en hébergeant un homme connu comme ennemi du ministère', le pria, par l'intermédiaire du comte de Senfft, de quitter les bureaux de la Grande Aumônerie.

"En descendant, à mon retour de Rome, dans une maison où mon frère a encore pour quelques jours ses neveux et ses domestiques, répondit Félicé, le 1er octobre 1824, je croyais descendre chez lui et non pas chez vous. Vous m'apprenez que je me suis trompé. Dans une heure je serai sorti du logement que vous m'invitez à *quitter promptement*.

Il y a trois semaines, le Souverain Pontife me demandait avec instances d'accepter un appartement au Vatican. Je vous rends grâce de m'avoir mis en si peu de temps à même d'apprécier la différence des hommes et des pays!

Félicé de la Mennais fut alors accueilli par le comte de Senfft. Quelques jours après, le 13 octobre, son frère le retrouvait à Paris où il venait opérer le déménagement de son appartement et prendre congé de Mgr le Grand Aumônier.'

1. Le 31 août, il écrit, de Josselin où se tenait la retraite des frères, au préfet du Morbihan.
2. Félicé de la Mennais avait publié, le 22 août 1823, dans le *Drapeau Blanc*, une lettre agressive à Mgr Frayssinous, Grand Maître de l'Université, ce qui avait donné lieu à un procès retentissant.
3. Lettre citée par BLAIZE : Op. cit. li, 24 ; cf. LE GUILLOU : Op. cit. II, lettre no 968.
4. L'abbé Jean accepta avec joie l'hospitalité du comte de Sentit : "Très certainement, j'irai descendre chez vous : mon lit ne peut pas être là où il n'est pas permis à mon frère d'avoir le sien ; mais quel bonheur d'être l'un et l'autre réunis près de vous !". Lettre du 6 octobre 1824, citée dans GLOTZ, *Ans dem Nachlass des Grafen von Sen, fft-Pilsach. Ergänzungen zu einer Gesamtausgabe der Korrespondenz de la Mennais*, in *Zeitschreffir Katholische Theologie*, 99 (1977).

Celui-ci avait ressenti avec amertume les derniers événements : il venait d'être privé par la décision royale de la "feuille des bénéfiques" de l'Église de France ; dans la querelle de juridiction qui l'opposait à l'archevêque de Paris, il avait dû subir un arbitrage prononcé en sa défaveur et sans même qu'il Mt consulté. Il perdait en Jean-Marie de la Mennais, un collaborateur précieux et à qui il conservait toute son estime. On en trouve le témoignage dans une lettre adressée, des années plus tard par le Cardinal de Croy à son ancien vicaire général :

"Je ne puis assez vous dire, mon cher Monsieur l'abbé, toute la satisfaction que j'ai éprouvée en recevant de vos nouvelles. Vous savez combien je m'estimais heureux de vous avoir près de moi et combien notre séparation a été involontaire. Aussi tout ce qui peut me donner de nouveaux rapports avec vous me devient par là même bien cher"

## CONCLUSION

L'auteur de la *Biographie du Clergé contemporain* adresse un bel hommage au Prince de Croy, Grand Aumônier et en même temps à l'abbé Jean-Marie de la Mennais : "M. de Croy fit preuve d'une pureté de vues et d'une sagacité difficiles. A ses pieds se remuaient toutes les ambitions les plus actives... ; se défier de soi, ce n'était pas assez ; il fallait encore sonder son entourage. Il prit donc, dès le principe, comme grands vicaires des hommes de talents et d'une vertu éprouvée, entre lesquels je distingue M. de la Mennais. Cet admirable prêtre le suppléait pendant ses absences forcées ; il devint même l'administrateur réel et le clergé n'eut qu'à se féliciter de son omnipotence ; rien d'aussi rare. Je place le choix de M. de la Mennais aîné parmi les plus belles oeuvres de M. de Croy.

Moyennant son conseil, le Grand Aumônier comprit la nécessité d'une organisation forte ; il se mit en rapport avec tous les évêques de France pour obtenir sur les sujets de leurs diocèses respectifs des renseignements sûrs ; il était ainsi en état d'étudier ces évêques eux-mêmes ; chaque aumônier de régiment devait à des intervalles lui adresser un compte-rendu de ses travaux ; on n'obtenait les places qu'après des épreuves sévères, et muni des plus authentiques recommandations. C'est ainsi qu'en peu de temps, cette Grande Aumônerie, forcément négligée par le cardinal de Talleyrand et pourtant si nécessaire, devint en quelque sorte, pour l'Église de France, le "boulevard de la foi".

---

1. ROPARTZ : Op. cit., p. 328.

2. LE SOLITAIRE : Op. cit., 1842, p. 273-274.

Ce texte résume bien les activités que Jean-Marie de la Mennais exerça durant son séjour à la Grande Aumônerie, et son rôle n'avait pas échappé au nonce apostolique, Mgr Macchi. Dans une dépêche adressée de Paris le 3 avril 1824, quelques semaines après la destitution du vicaire général, il analysait en ces termes la situation religieuse en France et la position du gouvernement :

"Ce système général des doctrines que l'on peut appeler *romaines* s'affirmant toujours davantage et se propageant si heureusement chaque jour a dû exciter la jalousie et la peur de voir le remplacement dans toute la France de ce qui était leurs maximes (galliques). Le gouvernement en a pris ombrage et on l'a incité à faire quelque chose pour s'y opposer en lui montrant qu'il risquait autrement de voir sa propre autorité décliner. Il l'a crue lésée par la note pastorale de Son Éminence le Cardinal archevêque de Toulouse [...]'. Il a fait ensuite destituer de la charge de secrétaire général' de la Grande Aumônerie le Sieur Abbé de la Mennais, à qui on attribuait une grande partie du choix de tels évêques' et, pour l'éloigner, on a adopté en apparence le motif qu'il s'était opposé en Normandie<sup>o</sup> à l'élection de députés proposés par le Ministère. Heureusement Mgr le Grand Aumônier l'a remplacé par le Sieur abbé Perreau, ecclésiastique dont les maximes et les principes ne sont pas différents de ceux de l'abbé de la Mennais."

Le nonce en France donnait ainsi une appréciation objective et hautement autorisée de l'action du vicaire général du Grand Aumônier de 1822 à 1824. En rentrant en Bretagne pour retrouver ses "petits frères" et les Filles de la Providence, Jean-Marie de la Mennais pouvait lui aussi se rendre le témoignage d'avoir fidèlement servi l'Église.

Frère Philippe FRIOT

- 
1. Le gouvernement avait interdit la publication de la lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse.
  2. Il faut comprendre : vicaire général.
  3. Opposés aux maximes gallicanes.
  4. Il s'agit évidemment de la Bretagne.
  5. Correspondance du Nonce Macchi, dépêche Ir 657, trad. de l'italien. Arch. vaticanes.

# ANNEXES

## ANNEXE 1

### ÉTAT DES NOMINATIONS aux nouveaux sièges après le Pr décembre 1822

Diocèse	Nom de l'évêque nommé	Année
1/ AIRE	Jean-François le Pape de Trévern	823
2/ ALBI	Charles Brault	823
3/ AUCH	André-Étienne Morhlon	823
4/ BEAUVAIS	Claude-Louis de Lesquen	823
5/ BELLEY	Alexandre Devie	823
6/ BLOIS	Philippe-François de Sausin	823
7/ CHALONS-SUR-MARNE	Marie-Joseph Monyer de Prilly	823
8/ FRÉJUS	Charles-Alexandre de Richery	823
9/ GAP	François-Antoine Arbaud	823
10/ LANGRES	Gilbert Paul Aragonès d'Orcet	823
11/ MARSEILLE	Charles Fortuné de Mazonod	823
12/ MONTAUBAN	Jean-Louis Le Febvre de Cheverus	824
13/ MOULINS	Antoine de la Grange de Pons	823
14/ NEVERS	Jean-Baptiste Millaux	823
15/ PAMIERS	Louis-Charles de Latour-Landorthe	823
16/ PERPIGNAN	Jean-François de Saunhac-Belcastel	823
17/ LE PUY	Louis-Jacques de Bonald	823
18/ RODEZ	Charles-André de Ramond-Lalande	823
19/ SAINT-CLAUDE	Antoine-Jacques de Chaman	823
20/ SAINT-DIE	Jacques Alexis Jacquemin	823
21/ TARBES	Antoine-Xavier de Neyrac	823
22/ TULLE	Claude Judith de Sagey	823
23/ VERDUN	Étienne-Marie d'Arboul	823
24/ VIVIERS	André Malins	823

ÉTAT DES NOMINATIONS aux sièges restés vacants  
postérieurement au **e** décembre 1822,  
et avant le 26 août 1824  
(c'est-à-dire durant le séjour de l'abbé Jean-Marie de la Mennais  
à la Grande Aumônerie de France)

Diocèse	Noms des évêques nommés	Date
1/ ANGOULÊME	Jean-Joseph Guigou (succède à Mgr Dominique Lacombe, décédé le 7 avril 1823)	10/09/1823
2/ BAYEUX	Charles-François Duperrier-Dumourier (succède à Mgr Jean de Pradelles, décédé le 2 avril 1818)	13/01/1823
3/ CHARTRES	Claude Hippolyte Clausel de Montais (succède à Mgr Jean-Baptiste de Latil, transféré à Reims le 26 avril 1824)	26/04/1824
4/ METZ	Jacques-François Besson (succède à Mgr Gaspart Jauffiet, décédé le 12 mai 1823)	09/09/1823
5/ NANCY	Charles-Auguste de Forbin-Janson (succède à Mgr Antoine d'Osmond décédé le 27 septembre 1823)	23/11/1823
6/ ORLÉANS	Jean Brumault de Beauregard (succède à Mgr Pierre De Varicourt, déréglé le 9 décembre 1822)	15/01/1823
7/ QUIMPER	Jean de Poulpiquet de Brescanvel (succède à Mgr Pierre Dombideau de Crouseilhès, décédé le 29 juin 1823)	12/09/1823
8/ REIMS	Jean-Baptiste de Latil (transféré de Chartres à Reims, succède à Mgr Jean-Charles de Coucy décédé le 9 mars 1824)	26/04/1824
9/ ROUEN	Gustave Maximilien de Croy-Solre (transféré de Strasbourg à Rouen, succède à Mgr François de Bernis, décédé le 4 février 1823)	04/07/1823
10/ STRASBOURG	Claude-Marie-Paul Tharin (succède à Mgr Gustave de Croy-Solre, transféré de Strasbourg à Rouen)	04/07/1823

## AUTRES NOMINATIONS

1/ LYON	<p>Jean-Paul-Gaston de Pins          (nommé évêque de Limoges le 15/02/1822          archevêque d'Amasia, in partibus infidelium,          par bref du 26/12/1823,          nommé administrateur de Lyon          en l'absence du Cardinal FESCH)</p>	26/12/1823
2/ ANGOULÈME	<p>Abbé Rey, vicaire général de Chambéry          (nommé en remplacement de Mgr Lacombe,          décédé le 7 avril 1823.          Nomination refusée par l'État Sarde ;          nommé ensuite au siège de Pignerol)</p>	1823
3/ IMERM	<p>Louis Sylvestre de La Châtre          (nommé à l'évêché de Beauvais en 1817,          se démet pour faciliter les accords de 1822,          nommé évêque d'Imeria, in partibus infidelium)</p>	1823
4/ CARYSTE	<p>Pierre-Marie Cottret          (nommé à l'évêché de Caryste,          in partibus infidelium)          Entre, en 1825, au Chapitre de Saint-Denis.          Devint Évêque de Beauvais en 1838.</p>	1823
5/ SAMOSATE	<p>Jacques-Marie du Poul          (vicaire général du Cardinal de la Fare,          qui le prend comme auxiliaire).          Nommé évêque de Samosate, in partibus infidelium.          Devint Évêque de Saint-Dié en 1831.</p>	27/07/1823
6/ CHALONS-SUR-MARNE	<p>Charles-Joseph de Mazenod          (neveu de Charles Fortuné de Mazenod).          Celui-ci n'accepte le siège de Marseille          qu'à la condition de garder son neveu          comme vicaire général du diocèse :          la nomination est donc sans effet.          Devint plus tard évêque de Marseille.</p>	1823



SOURCES MANUSCRITES  
PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

- Archives nationales.
- Archives du Vatican.
- Archives diocésaines de Paris.
- Archives diocésaines de Quimper.
- Archives diocésaines de Saint-Brieuc.
- Archives départementales de Rennes.
- Archives des P. de Sainte-Croix.
- Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC).
- F. Hippolyte-Victor, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France*, 1944, 75 p. , manuscrit.
- Chan. Le Sage : *Mémoires historiques et théologiques concernant le diocèse de Saint-Brieuc...* 3 vol. (Arch. dioc. de Saint-Brieuc, copie ARC).
- A. Blaize, *Œuvres inédites de E Lamennais*, Paris 1858.
- H. de Courcy & E. de la Gouruerie, *Lettres inédites de J-M & F de la Mennais...*, Nantes, 1862.
- L. Le Guillou, *Correspondance générale de Félicité de Lamennais*, vol. II, 1971.
- E. Herpin, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence. Ses grandes idées et ses grandes oeuvres*, Ploërmel, 1898.
- A. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris, 1903, 2 vol.).
- Cl. Langlois, *Le diocèse de Vannes au XIX siècle (1800-1830)*, Paris, 1974.
- Ch. Lemarié, *Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux États-Unis (1834-1839)*, Rennes.
- Limouçin-Lamothe, *Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839*. 2 vol. Paris, 1955, 1957.
- É. de Mirecourt, *Hommes illustres du clergé de France au XIX siècle. L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, Paris, 1874.
- J. Mahuas, *Le diocèse de Vannes et le Jansénisme*, thèse, Rennes, 1968.
- S. Ropartz, *La vie et les oeuvres de J-M Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1780-1860)*, Paris, 1874.

## SOMMAIRE

Avant-propos .....	1
I - Vicaire général du Grand Aumônier .....	2
- Des affaires de nominations .....	18
III - Un conflit de juridiction .....	28
IV - Tribulations de l'abbé Le Mée.....	43
V - La nomination des évêques .....	49
VI - Les élections de février 1824.....	59
Le départ de           de la Mennais	
Conclusion .....	68
Annexes I et II .....	70
Sources & bibliographie .....	74

SOURCES MANUSCRITES  
PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

- Archives nationales.
- Archives du Vatican.
- Archives diocésaines de Paris.
- Archives diocésaines de Quimper.
- Archives diocésaines de Saint-Brieuc.
- Archives départementales de Rennes.
- Archives des P. de Sainte-Croix.
- Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (ARC).
- F. Hippolyte-Victor, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais à la Grande Aumônerie de France*, 1944, 75 p. , manuscrit.
- Chan. Le Sage : *Mémoires historiques et théologiques concernant le diocèse de Saint-Brieuc...* 3 vol. (Arch. dioc. de Saint-Brieuc, copie ABC).
- A. Blaize, *CEuvres inédites de E Lamennais*, Paris 1858.
- H. de Courcy & É. de la Gournerie, *Lettres inédites de J-M & E de la Mennais...*, Nantes, 1862.
- L. Le Guillou, *Correspondance générale de Félicité de Lamennais*, vol. II, 1971.
- E. Bernin, *L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence. Ses grandes idées et ses grandes oeuvres*, Ploërmel, 1898.
- A. Laveille, *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris, 1903, 2 vol.).
- Cl. Langlois, *Le diocèse de Vannes au XIX siècle (1800-1830)*, Paris, 1974.
- Ch. Lemarié, *Mgr Bruté de Rémur, premier évêque de Vincennes aux États-Unis (1834-1839)*, Rennes.
- Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Son rôle dans l'Église de France de 1815 à 1839*. 2 vol. Paris, 1955, 1957.
- E. de Mirecourt, *Hommes illustres du clergé de France au XIX siècle. L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, Paris, 1874.
- I Mahuas, *Le diocèse de Vannes et le Jansénisme*, thèse, Rennes, 1968.
- S. Ropartz, *La vie et les oeuvres de J-M. Robert de la Mennais, prêtre, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1780-1860)*, Paris, 1874.